

# choisir

revue culturelle  
n° 630 – juin 2012



Web : le privé  
menacé





## *Le goût de vivre*

*Père,  
garde-moi le goût de vivre,  
de jubiler pour toi.  
Que la nostalgie, la fatigue, la morosité,  
le manque d'élan soient évacués,  
pour laisser place à l'éblouissement,  
à une ouverture du cœur,  
à toutes choses saintes,  
amicales, généreuses (...)*

*Que la porte du cœur,  
généralement entrouverte soit poussée  
et que tu viennes chez toi,  
dans l'essence même de notre être.*

*Visite, occupe, assainis tous les recoins !  
fais sauter les gonds,  
que rien ne te soit dissimulé.*

*Que le soleil que tu es  
fasse le grand ménage printanier.  
Installe-toi, occupe ta maison,  
tu es là,  
Seigneur, chez toi.*

*Viens, entre, vite, vite !*

**Michel Lonsdale**

*in « Prières glanées » (Fidélité, Bruxelles 2012)*



# choisir

n° 630 - juin 2012

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

## Adresse

rue Jacques-Dalphin 18  
1227 Carouge (Genève)

## Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye  
tél. 022 827 46 76  
administration@choisir.ch

## Direction

Albert Longchamp s.j.

## Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef  
Jacqueline Huppi, assistante de rédaction  
Stjepan Kusar, collaborateur

tél. 022 827 46 75

fax 022 827 46 70

redaction@choisir.ch

## Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.  
Bruno Fuglistaller s.j.  
Joseph Hug s.j.  
Jean-Bernard Livio s.j.  
Luc Ruedin s.j.

## Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina  
rue du Scex 34 • 1950 Sion  
tél. 027 322 14 60

## Cedofor

Axelle Dos Ghali  
Stjepan Kusar

## Abonnements

1 an : FS 95.-

Etudiants, apprentis, AVS, AI : FS 65.-

CCP : 12-413-1 «choisir»

Pour l'étranger : FS 100.-

par avion : FS 105.-

€ : 66.- ; par avion : € 70.-

Prix au numéro : FS 9.-

choisir = ISSN 0009-4994

Internet : [www.choisir.ch](http://www.choisir.ch)

## Illustrations

Couverture : Fred de Noyelle/GODONG.

Digicode

p. 7 : Pays d'Escurolles - Lac Koboro

p. 10 : J. Dieuzaide/Zodiaque, musée d'art  
de Catalogne (Barcelone)

p. 15 : Zodiaque

p. 20 : Le Croco

p. 27 : Ad Vitam

p. 36 : Jean-Louis Boissier

Les titres et intertitres sont de la rédaction

# sommaire

<b>Editorial</b>	<b>2</b>
Les frontières de l'intime ! <i>par Lucienne Bittar</i>	
<b>Spiritualité</b>	<b>8</b>
Vous avez dit conversion ? <i>par Luc Ruedin</i>	
<b>Histoire</b>	<b>9</b>
Apostolique, vraiment ? Le Concile de Jérusalem <i>par Attila Jakab</i>	
<b>Eglise</b>	<b>13</b>
Pour une Eglise conciliaire <i>par Claude Ducarroz</i>	
<b>Eglise</b>	<b>17</b>
Place des laïcs. Où est passé Vatican II ? <i>par Mauricette Bressoud</i>	
<b>Société</b>	<b>19</b>
Solange Lusiku. Militante de l'information <i>par Daniel Cornu</i>	
<b>Société</b>	<b>21</b>
La confidentialité selon Google. Des données qui tombent du ciel <i>par Valérie Bory</i>	
<b>Société</b>	<b>24</b>
Gouvernance de l'Internet. Interview de Solange Ghernaouti-Hélie <i>par Valérie Bory</i>	
<b>Cinéma</b>	<b>27</b>
Au milieu des requins <i>par Patrick Bittar</i>	
<b>Année Rousseau</b>	<b>29</b>
La peine de mort. Un garde-fou du contrat social <i>par Michel Porret</i>	
<b>Année Rousseau</b>	<b>33</b>
Jean-Jacques, l'anti-moderne <i>par Gérard Joulé</i>	
<b>Livres ouverts</b>	<b>38</b>
Rousseau et la nature <i>par René Longet</i>	
<b>Livres ouverts</b>	<b>39</b>
Ecospiritualité <i>par Marie-Thérèse Bouchardy</i>	
<b>Chronique</b>	<b>44</b>
Sacrée bonne nouvelle <i>par Gladys Théodoloz</i>	

# Les frontières de l'intime !

« L'œil était dans la tombe et regardait Caïn. » La chute de ce poème de Victor Hugo<sup>1</sup> m'avait glacée d'effroi. J'avais alors 16 ans et nourrissais un amour inconditionnel pour mes frères et sœurs. Je ne ressentais donc nulle sympathie spontanée pour Caïn, fratricide par jalousie, et ne lui trouvais aucune circonstance atténuante. Mais cet aïeul rongé par la culpabilité, constamment exposé au regard de Dieu et à qui même la mort refusait une nouvelle virginité, me remplissait de compassion. Quelques années plus tard, je découvrais le monde de George Orwell, avec 1984, sa Police de la pensée et Big Brother, système implacable de télécrans diffuseurs de la pensée unique et de vidéosurveillance des citoyens. Son héros Winston Smith tentait lui aussi d'échapper au regard incessant de l'Autre, ici le Parti, et de préserver sa liberté de penser. Rêvant d'une résistance populaire qui n'aura pas lieu, il finissait broyé par le pouvoir totalitaire.

Aujourd'hui, une autre « machine » tentaculaire, tant par le nombre de ses utilisateurs que par son système de réseaux et d'interconnexions, nous expose à un danger similaire. Les multinationales du virtuel réduisent peu à peu la sphère de notre intimité, s'emparant à des fins commerciales ou politiques de nos « données personnelles ». Ainsi la nouvelle Charte de confidentialité de Google, qui permet de pister ses utilisateurs, est une véritable bombe à retardement, comme le montre dans ce numéro Valérie Bory.<sup>2</sup> Ainsi encore, ayant acheté Instagram, un service de partage de photos, Facebook pourrait, théoriquement du moins, prendre le contrôle des droits d'auteurs sur des milliards d'images d'internautes.<sup>3</sup> De nombreux experts en cybersécurité, telle Solange Ghernaouti-Hélie, interviewée par choisir, réfléchissent aux questions de protection des données ; des organismes de contrôles nationaux et internationaux tentent de légiférer ce secteur (nous avons en Suisse un Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) ; des fous du web, concepteurs informaticiens plus

*ou moins géniaux, s'organisent en communautés virtuelles pour concevoir des outils indépendants et libres d'accès. Mais pour l'instant, rien ne semble pouvoir arrêter l'expansion des géants du cyberspace.*

*Comme dans 1984, il ne faut pas s'attendre à un soulèvement populaire. La majorité des utilisateurs du web n'ont cure de ces questions, inconscients des risques encourus. Surtout les plus jeunes. Conçus après la naissance du World Wide Web, nombre d'entre eux vivent sans malaise l'exposition publique de leurs gestes et pensées, n'y trouvant rien à redire car « n'ayant rien à cacher ». Collés à la toile du web, adeptes d'un système global qui leur offre le sentiment d'exister à travers le regard d'autrui, ils sont parfaitement intégrés à la nouvelle culture induite par Internet. Inconscients du fait que le problème dépasse un simple recul des frontières de l'intime.*

*Les citoyens se gaussaient autrefois de l'esprit de village, de ces petites communautés où tout se savait, même ce que l'on désirait garder secret. Aujourd'hui le village global est perçu positivement, alors même que tout un chacun y perd le contrôle de ce qu'il rend public. Et même si ce que nous projetons sur la toile, souvent à notre insu, est le plus souvent de l'ordre du trivial et rarement de celui de la conscience, il nous sera impossible de l'effacer le jour où nous le désirerons. Aussi la garantie d'un Droit à l'oubli numérique trouve-t-il de plus en plus de soutien. En Suisse, le conseiller national socialiste Jean Christophe Schwaab a demandé au Conseil fédéral, dans un postulat daté du 14 mars passé, « d'étudier l'opportunité d'ancrer et/ou de préciser dans la législation un [tel] droit, en particulier en ce qui concerne les réseaux sociaux et les moteurs de recherche sur Internet ». Une question sur laquelle se penche aussi l'Union européenne. En attendant des solutions juridiques et techniques, tout comme pour Caïn, même la mort aujourd'hui ne peut nous délivrer de nos traces électroniques, qui flottent pour toujours quelque part dans le cyberspace, accessibles à autrui.*

**Lucienne Bittar**



- 1 • « La Conscience », in *La Légende des siècles* (1859 -1877).
- 2 • Aux pp. 21-25.
- 3 • Cf. **Lionel Maurel**, « Facebook droit sur Instagram », in OWNI, <http://owni.fr/2012/04/11/facebook-droit-instagram-cgu/>.

---

■ Hommage

---

**Guy-Thomas Bedouelle**

A l'heure de mettre sous presse ce numéro, nous apprenons avec tristesse le décès du Frère dominicain Guy-Thomas Bedouelle. Il s'est éteint des suites d'un cancer, dans l'après-midi du 22 mai, à l'âge de 72 ans, au Couvent de l'Alberinum de Fribourg. Pendant 40 ans, Guy-Th. Bedouelle o.p., comme il signait ses chroniques, a écrit des critiques de cinéma pour *choisir*. Pertinentes, sensibles, elles ont été habitées, année après année, par sa profonde spiritualité, son sens de l'humain, son amour du beau et son œil de cinéophile passionné et expert. Quels que soient ses engagements, et ils furent nombreux, jusqu'au bout, avec ponctualité et simplicité, il nous a offert ses chroniques qu'il aimait écrire. Ainsi de sa dernière, *Une croisée des regards*, parue encore le mois passé dans *choisir*, relative au Festival de Fribourg qu'il chérissait. Son esprit nous inspirera longtemps.

**Lucienne Bittar**

---

■ Info

---

**Miser sur la jeunesse**

La Conférence européenne des commissions Justice et Paix a lancé son action concertée 2012, sous le titre *Miser sur la jeunesse pour combattre le racisme et l'extrémisme politique*. Elle demande un engagement clair de la politique et de la société dans l'économie, les établissements éducatifs et les médias.

Justice et Paix estime en effet que les Etats devraient d'avantage investir dans l'éducation et la formation des jeunes car, selon le communiqué, « une édu-

cation participative, soutenue par des valeurs, serait capable d'atténuer la discrimination, le racisme et l'hostilité envers la démocratie en Europe ». (apic)

---

■ Opinion

---

**Abus sexuels**

« Je pense que l'Eglise, et par l'Eglise je veux dire à la fois les membres du clergé et le peuple de Dieu, doit ré-imaginer son attitude envers les victimes d'abus sexuels. En Amérique latine, les théologiens de la libération avaient développé le concept de l'option préférentielle pour les pauvres. L'Eglise catholique américaine doit adopter une option préférentielle pour les survivants d'abus sexuels.

» Il ne faut pas regarder les victimes d'abus comme des "clients" ou des problèmes à traiter. Tout comme l'Eglise a appris à ne pas regarder les pauvres comme un problème à résoudre mais à reconnaître leur contribution à l'Eglise, de même nous avons besoin de voir les victimes d'abus comme des personnes qui peuvent nous apprendre ce que signifie être chrétiens, ce que signifie être l'Eglise. (...) nous devons considérer ces victimes comme partie intégrante de notre communauté, comme des personnes devant être accueillies. Une telle attitude serait d'encourager les milliers de victimes d'abus sexuels qui ne se sont pas adressés à l'Eglise à se manifester. Nous voulons qu'ils viennent vers nous, l'Eglise a besoin d'eux. »

**Thomas J. Reese s.j.**

Woodstock Theological Center, Georgetown University, ancien rédacteur en chef de *America*

---

 ■ Info
 

---

## Archives du cardinal Gomá

Une collection de treize volumes contenant des documents de la guerre civile en Espagne, tirés des archives du cardinal Isidro Gomá (1869-1940), a été présentée en avril au Bureau des archives nationales de Madrid. On y découvre de très nombreux témoignages sur le refus du nazisme par le futur pape Pie XII. « Nous ne nous attendions pas à en trouver autant », a déclaré l'historien José Andrés Gallego, un des auteurs de l'œuvre, intitulée *Archivo Gomá. Documentos de la Guerra Civil*.

Le cardinal Gomá a été un personnage clef de l'histoire de l'Eglise espagnole. Il avait été nommé au poste de représentant personnel de Pie XI auprès de Franco. Ce qui signifie, comme l'explique José A. Gallego interrogé par l'agence *Zenit*, « que jusqu'à ce que Cicogni fût nommé nonce, il le remplaça et joua un rôle très important dans les orientations du nouvel Etat ».

« La possibilité que le nouveau régime puisse se diriger vers le nazisme préoccupait beaucoup Rome et les évêques espagnols, explique encore l'historien. Nous ne nous attendions pas à trouver dans la documentation de Gomá des témoignages aussi explicites de la position du cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat de Pie XI [et futur pape Pie XII], contre le nazisme. Eugenio Pacelli et le cardinal Pizzardo ont tout mis en œuvre pour garantir que les évêques espagnols diffusent l'encyclique contre le nazisme *Mit brennender Sorge*, de 1937, et ils le firent en passant par le cardinal Gomá. »

Mais l'Eglise d'Espagne la censurera car les nazis étaient des alliés de Franco et elle craignait que l'encyclique ne soit interprétée comme un refus des pha-

langistes. Mais aussi « parce qu'il y avait des évêques qui pensaient - et ils le dirent à Gomá, dans leur courrier - que le thème de l'encyclique n'avait rien à voir avec l'Espagne », explique José A. Gallego. « Ce furent les jésuites de la revue *Razón y fe* qui obligèrent le cardinal Gomá à accélérer sa publication. Ils lui expliquèrent que dans *Razón y fe* toutes les encycliques du pape étaient publiées et qu'ils ne feraient aucune exception. » Elle ne sera finalement publiée qu'en 1938. (*zenit/réd.*)

---

 ■ Info
 

---

## Mexique, appel à la conscience

Pour réveiller la conscience sociale à propos des niveaux de pauvreté et d'inégalité existant au Mexique, l'Eglise catholique vient de publier son deuxième *Rapport national* « *Dolor de la Tierra, Dolor de los pobres. Actuemos ya !* »

Il n'est pas tolérable qu'un quart des Mexicains coexistent avec la faim et la soif et que les enfants continuent à mourir ou à demeurer invalides à cause de la faim (...) Ni qu'il existe des communautés au sein desquelles plus de 90 % des habitants sont pauvres », déclare l'Archidiocèse de Mexico. Qui demande l'instauration d'« un accord national qui établisse des priorités afin de faire face à la pauvreté et à l'inégalité ». Car, comme le souligne le responsable de la Commission épiscopale de la pastorale sociale, Mgr Gustavo Rodríguez Vega, « il existe des situations qui réclament de nouvelles attitudes et de nouvelles actions de notre part qui ne peuvent plus être renvoyées à plus tard ». (*fides*)

## Assistance au suicide

*Une votation cantonale vaudoise sur l'assistance au suicide dans les établissements de soins aura lieu le 17 juin prochain. Sont présentés une initiative cantonale de l'association EXIT et un contre-projet gouvernemental. Exit demande que tous les établissements médico-sociaux (EMS) reconnus d'intérêt public soient obligés d'accepter l'assistance au suicide en leur sein. Le Grand Conseil, pour sa part, prévoit la possibilité de l'assistance au suicide dans tous les établissements de soins, sous certaines conditions : la tenue d'un suicide assisté devra être autorisée par une décision écrite du médecin responsable si celui-ci, en concertation avec les proches, l'équipe soignante et le médecin traitant, constate que le requérant est capable de discernement, qu'il persiste dans sa volonté de suicide et qu'il souffre d'une maladie ou de séquelles d'accident graves et incurables. Voici la position du Vicaire épiscopal pour l'Eglise catholique du canton de Vaud.*

« En Suisse, l'assistance au suicide n'est pas un délit s'il n'y a pas de motif égoïste. On ne peut toutefois dire qu'elle est expressément autorisée, comme on l'entend parfois. Elle est tolérée. (...) A première vue, l'initiative se borne à généraliser la pratique de l'assistance au suicide dans tous les EMS vaudois. Cette généralisation pose question, car la loi, en principe, ne peut pas imposer ce qui n'est qu'un acte toléré sous certaines conditions, ainsi que le stipule le droit au niveau de la Confédération.

» (...) Quoi qu'il y paraisse, le suicide n'est pas un acte purement individuel. Il brise les liens qui unissent chaque

personne à sa famille, à ses amis, à la cité. Il est un acte de désespoir, contraire à l'amour du Dieu donateur de vie ou contraire à la source de la vie, quelque représentation que l'on en ait. Mais, subjectivement, il est souvent explicable par des circonstances personnelles graves. De ce fait, il n'est pas question de porter un jugement sur les personnes qui recourent au suicide.

» Comme le suicide n'est pas qu'un acte individuel, l'assistance au suicide, elle aussi, a une portée sociale. De ce fait, il n'est pas légitime que l'accès à une telle prestation soit imposé par la loi aux maisons de soins, fût-ce avec des conditions. La tolérance prévue dans la loi fédérale suffit. Elle permet de sauvegarder des choix éthiques que certains établissements ont fait en déclarant en toute transparence ne pas accepter la tenue d'assistance au suicide. Elle est en effet contraire à leur mission : soigner et accompagner.

» Le contre-projet soumet l'assistance au suicide à une réglementation précise. Ainsi, le législateur fait, d'un acte aujourd'hui toléré, un acte expressément autorisé lorsque les conditions légales sont remplies. Par la décision du médecin responsable, le suicide assisté serait déclaré conforme à un droit légitime. Le souci d'encadrer l'assistance au suicide aboutirait donc, paradoxalement, à la légitimation d'un acte contraire à la vie. (...) Il me paraît bien préférable que, dans le canton de Vaud, on se contente de la législation fédérale qui se borne à ne pas pénaliser l'assistance au suicide, pour autant qu'elle ne repose pas sur des motifs intéressés ou égoïstes. »

**Marc Donzé**

Vicaire épiscopal

■ Info

## La peine capitale

La peine de mort reste permise dans 58 Etats, de tous les continents. Sept de ces pays ont déjà procédé cette année à une ou à plusieurs exécutions : les Etats-Unis, la Biélorussie, le Japon, l'Arabie saoudite, l'Irak, l'Iran et la Somalie. Si son but originel n'a pas changé (la dissuasion et la mise hors d'état de nuire d'un individu qui ne respecte pas les règles de la communauté), sa nécessité pratique et sa justification morale ont été remises en cause à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle (voir l'article de Michel Porret, aux pp. 29-32 de ce numéro). (réd.)

■ Info

## Profanation à Tombouctou

Des islamistes armés des mouvements salafistes d'Aqmi et d'Ansar Eddine, qui contrôlent depuis mars Tombouctou (Nord du Mali), ont profané le mausolée de Cheikh Sid Mahmoud ben Amar, un des grands érudits du pays, le 4 mai dernier. Ce mausolée est un des nombreux symboles de Tombouctou, baptisée *La cité des 333 saints*. Or les islamistes avaient pris l'engagement de ne pas toucher au matériel spirituel de la ville. « Les mausolées à Tombouctou sont des tombes des saints que les musulmans vénèrent pour chercher des bénédictions. On appelle cela la *ziyara*. Mais pour les djihadistes d'Ansar Eddine, l'acte est contraire aux préceptes de l'islam. D'où la profanation pour mettre fin à la pratique » (Abdoulaye Diakité, in *L'indicateur du renouveau*, 11.05.2012). Tombouctou est inscrite depuis 1988 au Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour ses trois grandes mosquées, ainsi que pour ses dizaines de milliers de

manuscrits, dont certains datent de l'ère préislamique. Ils témoignent de l'âge d'or de ce grand centre intellectuel et religieux du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le gouvernement de transition du Mali et la plupart des politiciens et intellectuels du pays ont vivement condamné cet acte. Ainsi Abdou Sidibé, député de la région de Gao, une autre grande ville du Nord du Mali, a estimé qu'en touchant au patrimoine sacré de Tombouctou, les islamistes ont commis l'irréparable : « Tombouctou a toujours été un phare. Le nom de *Tombouctou* est plus connu que le nom *Mali*. Tout le pays est consterné, cela dépasse l'entendement. » Le professeur Baba Akhib Haïdara, ancien haut fonctionnaire de l'UNESCO, a déclaré pour sa part : « Je souffre et avec moi, tous souffrent de la même façon. On régresse, on régresse, c'est inacceptable. On s'attaque à des valeurs, à des esprits, à ce qu'il y a de profond dans l'âme de Tombouctou. » Il a appelé l'UNESCO à mobiliser l'opinion publique internationale contre cette profanation. (apic/réd.)

Mosquée de Djingareiber, Tombouctou (XIV<sup>e</sup> siècle)



# Vous avez dit conversion ?

*A force d'user des mots dont le sens est obvie et semble évident, ils en deviennent opaques. Pour en rafraîchir la signification, je sors mon Petit Robert et découvre avec délectation leur polysémie. Je suis alors déplacé vers de nouveaux horizons.*

*Ainsi du mot conversion : « Action de se tourner vers (Dieu), de convertir. 1 : Le fait de passer d'une croyance considérée comme fausse à la vérité présumée. Retour à une meilleure conduite. Adhésion à une opinion. "Ma conversion ne regarde personne, répétait-il. C'est affaire entre Dieu et moi" (Gide). 2 : Le fait de se changer en autre chose. "Les alchimistes croyaient à la conversion des métaux en or." 3 : Mouvement tournant effectué dans un but tactique. "La troupe effectua une conversion." 4 : Somatisation d'un conflit psychique. "Hystérie de conversion." »*

*Combien de fois n'ai-je pas réduit ce mot à sa signification religieuse ou morale ? Déployer sa polysémie me donne de comprendre en l'occurrence combien les divers contenus transforment ma compréhension immédiate, naïvement ou paresseusement entretenue. Ainsi de « se tourner vers (Dieu) ». Ne le suis-je pas déjà lorsque je suis touché par un événement déstabilisant qui m'atteint en ma chair ? Qui n'a jamais vécu la venue d'un enfant, d'un amour ou la mort d'un proche comme des passages de création, d'émer-*

*veillement, de débirement ? N'est-il pas alors entré en une dimension intérieure qui lui était cachée ?*

*Ces événements déclenchent un processus organique vital et souterrain. A mille lieux de tout volontarisme, ils prennent du temps pour donner forme et orienter notre existence vers de nouveaux possibles. Les laisser se déployer, c'est découvrir un autre monde.*

*Encore faut-il, se confrontant aux contradictions de sa vie, s'expliquer avec soi-même. Ne fuyant pas, nous fournissons alors le matériau nécessaire à une combustion qui nous fait advenir à nous-mêmes. Cette mutation plonge ses racines si profondément, que nous nous percevons fondés sur le roc. Notre vie prend une dimension nouvelle : celle de la densité et de l'authenticité.*

*Ce travail éloigné de toute prévision tactique nous fait découvrir que la conversion n'est pas tant de « se tourner vers » que de « se laisser retourner par ». Ce n'est pas là le moindre enseignement religieux que la grâce de l'événement produit en nous.*

**Luc Ruedin s.j.**

# Apostolique, vraiment ?

## Le Concile de Jérusalem

●●● **Attila Jakab**, Budapest  
Historien des religions

Après la crucifixion de Jésus de Nazareth (7 avril 30), ses disciples se réorganisèrent en une communauté à Jérusalem. Ils affirmaient que leur Maître, reconnu comme le Messie annoncé par les prophètes, était en vie (1 Co 15,5-8) et qu'il reviendrait à la fin des temps, qu'on croyait toute proche, en apportant le salut à tous ceux qui croient en lui.

Le noyau de cette fraternité était composé des plus proches collaborateurs de Jésus (les Douze), de sa mère, Marie, ainsi que de ses frères (Ac 1,13-14). Pierre y occupait la première place, secondé par les fils de Zébédée (Jean et Jacques), surnommés les *Fils du Tonnerre* (Mc 3, 17). La communauté déployait une activité missionnaire et vivait dans une

atmosphère d'attente messianique (Ac 2,42 ; Ac 4,36-5,1-11).

Toutefois des conflits internes liés au « service quotidien » apparurent assez tôt entre les Hellénistes (juifs de culture grecque) et les Hébreux (juifs autochtones). Pour les résoudre, les Douze instituèrent les Sept au service des Hellénistes (Ac 6,1-6). Mais avec la diversification (conversion des prêtres juifs, par exemple, Ac 6,7), la communauté fut confrontée à d'autres problèmes encore. Les positions radicales d'Etienne, un des Sept, au sujet notamment du Temple, provoquèrent sa lapidation et le déclenchement d'une persécution violente dirigée contre les Hellénistes, qui furent pratiquement chassés de Jérusalem.<sup>2</sup> C'est à ce moment que Saul entra en scène, avec un grand zèle (Ac 8,1-3).

Relativement peu de temps après (30/31 ap. J.-C.) cependant, il se convertit à la foi en Jésus le Christ. Cette conversion sera d'une importance fondamentale pour l'évolution du christianisme car Saul/Paul deviendra le premier grand théoricien/théologien de la religion chrétienne.<sup>3</sup>

Après la dispersion des Hellénistes, les rapports de forces évoluèrent proba-

*L'assemblée des apôtres à Jérusalem est un des lieux communs de l'historiographie. C'est là qu'aurait été décidé de ne plus imposer l'obéissance à la Loi juive ni la circoncision pour les convertis d'origine « païenne ». Mais Adolf von Harnack remarquait déjà que les deux narrations (Ga 2,1-10 et Ac 15, 1-21) qui racontent l'évènement « sont difficilement compatibles ».<sup>1</sup> Où est alors la vérité historique ? Eclairage à titre d'hypothèse.*

- 1 • **Adolf von Harnack**, *Mission et expansion du christianisme aux trois premiers siècles*, Paris, Cerf 2004, p. 93 (l'édition originale allemande date de 1924).
- 2 • Voir **Marie-Françoise Baslez**, *Bible et Histoire*, Paris, Fayard 1998, pp. 256-259. Pour Etienne, voir **Shelly Matthews**, *Perfect Martyr. The Stoning of Stephen and the Construction of Christian Identity*, Oxford, New York 2010, 240 p.
- 3 • La bibliographie au sujet de Paul est immense. Voir par ex. **Andreas Dettwiler**, **Jean-Daniel Kaestli**, **Daniel Marguerat** (éds.), *Paul, une théologie en construction*, Genève, Labor et Fides 2004, 494 p.

blement au sein de la communauté de Jérusalem. Si les Douze sortirent pratiquement indemnes de cette crise, Jacques, le frère du Seigneur, y acquit néanmoins de l'importance. Il devint le chef de file d'une tendance très rigoriste dans l'observance de la Loi, qui gagnait en influence au sein de la communauté.<sup>4</sup>

## Universalisation de la foi

Pendant ce temps, à Antioche, certains Hellénistes (des Chyriotes et des Cyrénéens) faisaient un pas décisif dans le sens de l'universalisation de la foi en Jésus le Christ. A un moment donné, ils se sont adressés aux Grecs (Ac 11,19-21). Quand la nouvelle de cette « innovation » arriva à Jérusalem (sans doute après 37), Barnabé fut rapidement envoyé à Antioche pour s'informer.

« Lapidation de St Etienne », fresque de l'église Sant Joan de Boi (XI<sup>e</sup> siècle), Catalogne



Avec l'élargissement de l'évangélisation, la communauté d'Antioche, composée désormais de pagano-chrétiens et de judéo-chrétiens, se construisait également une toute nouvelle identité, distincte à la fois du monde gréco-romain et du judaïsme. Ce n'est donc pas un hasard si les disciples y ont reçu le nom de *chrétiens*, c'est-à-dire partisans du Christ (de *Christus* ou *Chrestus*).

Cette admission des incirconcis dans la communauté judéo-chrétienne posait de sérieux problèmes, notamment pour la communauté de table. Les Douze furent confrontés au renforcement des radicaux, dirigés par Jacques, le frère du Seigneur, qui voyaient d'un mauvais œil l'évangélisation des incirconcis. Dans un premier temps, Pierre sut se justifier (Ac 11,1-18) mais le débat était loin d'être clos.

Tandis que Barnabé et Paul (probablement en 41-42) entreprenaient la première grande mission parmi les païens depuis Antioche (Ac 13-14), à Jérusalem un changement majeur se profilait déjà à l'horizon. C'est ce que suggère la « controverse d'Antioche », provoquée par des « gens descendus de Judée » (Ac 15,1-2) et appartenant sans doute à la tendance rigoriste, hostile à toute concession faite aux incirconcis. Finalement, c'est ce contentieux qui est à l'origine de l'« assemblée » de Jérusalem. Etant donné qu'en 43/44 Hérode Agrippa I<sup>er</sup> s'était mis à persécuter les chrétiens - Jacques et (probablement) Jean furent exécutés et Pierre jeté en prison, d'où il échappa miraculeusement - la réunion a sans doute eu lieu

4 • Voir **Pierre Antoine Bernheim**, *Jacques, frère de Jésus*, Paris, Noësis 1996, 386 p. ; **Richard Bauckham**, « James and the Jerusalem Community », in **Oskar Skarsaune, Reidar Hvalvik (eds.)**, *Jewish Believers in Jesus. The Early Centuries*, Hendrickson Publishers, Peabody 2007, pp. 55-95.

avant : donc vers 42/43. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'après cette date Pierre disparaîtra non seulement de la ville, mais aussi de l'histoire du christianisme primitif.

## Passation de pouvoir

L'enjeu de la réunion de Jérusalem, plutôt de crise qu'« apostolique »,<sup>5</sup> sollicitée par les Antiochiens était de clarifier les obligations des incirconcis qui souhaitaient embrasser la foi en Jésus le Christ. Y participaient à la fois les dirigeants de la communauté de Jérusalem (les apôtres Pierre, Jacques et Jean) et les envoyés de la communauté d'Antioche (Barnabé et Paul). Une décision capitale pour le développement du christianisme fut prise : à savoir l'abandon de la circoncision pour les païens convertis.

N'ayant pas pris part à cette réunion assez restreinte, Jacques, le frère du Seigneur, et la tendance rigoriste qu'il dirigeait n'ont jamais accepté la décision « apostolique ». Ils considéraient que l'abandon de la circoncision était un premier pas sur le chemin de la perte de l'identité juive des judéo-chrétiens. Paul, en revanche, se tourna délibérément vers les incirconcis pour les évangéliser.

La persécution organisée par Hérode Agrippa I<sup>er</sup> eut comme conséquence que la direction de la communauté de

Jérusalem passa effectivement aux mains de Jacques, le frère du Seigneur. A un moment donné, on tenta même d'effacer de la mémoire la période durant laquelle les Douze dirigeaient encore la communauté. D'après le témoignage de Clément d'Alexandrie (*Hypotyposes VI*) : « Pierre, Jacques et Jean (...), après l'ascension du Sauveur, en tant que particulièrement honorés par le Sauveur, ne revendiquèrent pas pour eux cet honneur mais choisirent Jacques le Juste comme évêque de Jérusalem. »<sup>6</sup> Ce dernier s'appuyait sans doute sur des pharisiens convertis à la foi en Jésus le Christ, mais intransigeants sur le mode de vie juif.

Jacques était assurément persuadé : « Ou bien les pagano-chrétiens doivent se faire circoncire - et devenir juifs pour pouvoir devenir chrétiens, c'est ce qu'implique l'allusion à Tite en Ga 2,3 et 2,4 -, ou bien les judéo-chrétiens doivent s'en tenir à ce que leur prescrit la Loi juive, garder leurs distances à l'égard des païens que continuent à être les pagano-chrétiens et faire table à part pour les repas communautaires et la cène (Ga 2,12-13). »<sup>7</sup> Dans ces circonstances le conflit entre le « christianisme paulinien » et le « christianisme hiérosolomytain » de Jacques était presque inévitable. Pourquoi ?

## Christianisme dynastique

Après la consolidation de son autorité au sein de la communauté de Jérusalem, Jacques, le frère du Seigneur, remis immédiatement en cause les conventions de la réunion de Jérusalem. Instaurant un « christianisme dynastique »<sup>8</sup> et opérant un changement d'orientation important, il refusa les concessions accordées aux convertis

5 • Eusèbe de Césarée ne souffle pas un mot de l'assemblée de Jérusalem, qui fut en réalité assez restreinte.

6 • **Eusèbe**, *Hist. Eccl. II, 1,3m*, traduction de Gustave Bardy, revue par Louis Neyrand et une équipe, Paris 2003, pp. 85-86.

7 • **François Vouga**, *Les premiers pas du christianisme*, Genève, Labor et Fides 1997, p. 42.

8 • **Maurice Goguel**, *La naissance du christianisme*, Paris, Payot 1946, p. 132.

païens. Dans sa conception, l'appartenance à la communauté des croyants en Jésus le Christ passait incontestablement par le judaïsme, donc par la circoncision. De plus, il mit sur pied des missions envoyées à diverses communautés pour leur imposer son autorité (Antioche par exemple, a rapidement basculé, dès 45).

Jacques tentait en réalité de constituer une Eglise exclusivement judéo-chrétienne, sous la conduite de la communauté de Jérusalem qu'il dirigeait. Paul, en revanche, conforté dans sa mission par la réunion de 42/43, était convaincu de l'universalité de la foi en Jésus le Christ, ouverte aux incirconcis. L'identité chrétienne en construction fut donc profondément marquée par l'opposition irréconciliable entre Jacques et Paul, dont les écrits du Nouveau Testament nous ont conservé les traces.

Jacques, le frère du Seigneur, en insistant sur l'observance rigoureuse de la circoncision et des règles de pureté alimentaire, représentait en réalité une sorte de « pharisaïsme chrétien », qui se concevait « comme un mouvement de réforme à l'intérieur du judaïsme ». Pour lui, le christianisme devait être profondément ancré dans l'identité juive.<sup>9</sup> C'est pourquoi il contesta méthodiquement la manière de Paul d'évangéliser les païens. Celui-ci, pour sa part, rétorquait inlassablement que lui seul était resté fidèle à la décision de la réunion apostolique de Jérusalem de 42/43 et que son autorité venait de là. Qui plus est, mandaté par le Christ lui-même, il fut également reconnu par les apôtres Pierre, Jacques et Jean (les dirigeants d'antan de la communauté de Jérusalem) comme apôtre par excellence des incirconcis. Par conséquent, Jacques, le frère du Seigneur, n'avait pour Paul aucun droit de contester son autorité apostolique.

## Dénouement du conflit

Dans un premier temps, le judéo-christianisme intransigeant de Jérusalem gagna la bataille. L'œuvre missionnaire de Paul semblait s'effondrer car les communautés fondées par lui étaient profondément divisées : les émissaires de Jacques, frère du Seigneur, avaient semé partout la discorde et le doute avec succès.

Dans ces circonstances, Paul aussi se radicalisa. Son Epître aux Galates - où il parle notamment de la réunion de Jérusalem - est un véritable écrit « de combat ».<sup>10</sup> Toutefois, il ne réussit jamais à se faire accepter réellement par Jacques. C'est pourquoi songeat-il sans doute à déplacer son activité évangélisatrice dans la partie ouest de l'Empire. Cependant, la victoire du judéo-christianisme intransigeant ne fut qu'éphémère. Le christianisme paulinien, ouvert et universaliste, a incontestablement remporté la partie à plus long terme. La destruction du Temple (en 70) et la marginalisation de la communauté de Jérusalem au sein du christianisme y sont pour beaucoup.

Ironie de l'histoire : en 62, « profitant de l'absence du pouvoir romain entre la mort du procureur Festus et l'arrivée de son successeur Albinus, le grand-prêtre Anan, après avoir réuni un Sanhedrin, fit lapider Jacques et quelques autres personnes pour avoir transgressé la Loi ».<sup>11</sup>

A. J.

9 • François Vouga, op. cit., p. 44.

10 • Voir notamment Claudio Moreschini, Enrico Norelli, *Histoire de la littérature chrétienne antique grecque et latine. I. De Paul à l'ère de Constantin*, Genève, Labor et Fides 2000, pp. 35-37.

11 • Dan Jaffé, *Le judaïsme et l'avènement du christianisme*, Paris, Cerf 2005, p. 136.

# Pour une Eglise conciliaire

●●● **Claude Ducarroz**, Fribourg  
Prévôt de la Cathédrale

Après avoir annoncé la convocation d'un nouveau concile œcuménique - c'était le 25 janvier 1959 -, le pape Jean XXIII a proposé une prière à l'ensemble des fidèles. Elle implorait la venue d'une « nouvelle Pentecôte » sur l'Eglise. Vaste programme ! En plein dans le mille, si l'on revisite l'évènement décrit dans le livre des Actes des Apôtres (Ac 1,12-2,47).

Tout y est. Il y a la communauté rassemblée, avec Marie et d'autres femmes, ainsi que « les frères de Jésus ». Ils prient dans une ambiance d'unanimité, en espérance de l'Esprit. Les apôtres sont là avec eux, y compris Pierre évidemment, celui qui va se lever « au milieu des frères » pour faire mémoire du mystère pascal de Jésus et interpréter les récents évènements à la lumière des Ecritures.

S'agissant du remplacement de Judas, Pierre rappelle la nécessité de trouver un nouveau « témoin de la résurrection ». La présentation des possibles est faite par la communauté. Le choix passe par la prière de toute l'assemblée et la remise entre les mains de Dieu par le biais du tirage au sort. Et le nouvel apôtre est accueilli par l'Eglise, dans le rite de l'introduction au sein du groupe des Douze.

Que voilà un beau concile en somme, dans l'esprit de participation de tous, chacun à sa place, dans la confiance en l'Esprit. C'est cette Eglise-là qui va ensuite partir dans le monde pour évangéliser, célébrer le culte nouveau, poser les signes de la charité et démontrer le secret de son dynamisme missionnaire.

## Une nouvelle Pentecôte

C'est ce que nous avons vécu il y a 50 ans, sous l'impulsion du pape Paul VI, quand il déclara que l'Eglise conciliaire devait se faire « parole... message... conversation », et cela jusque dans sa vie interne. « Nous désirons ardemment que le dialogue intérieur au sein de la communauté ecclésiale gagne en ferveur, s'enrichisse de nouveaux sujets, de nouveaux interlocuteurs, si bien que croisse la vitalité et la sanctification du Corps mystique terrestre du Christ », précisait le pape. Il ajoutait avec une émotion palpable : « Finalement notre dialogue s'offre aux fils de la Maison de Dieu... Comme nous voudrions le goûter en plénitude de foi, de charité, d'œuvres, ce dialogue de famille ! Combien nous le voudrions intense et familial ! »<sup>1</sup>

Le concile Vatican II a-t-il réalisé ce beau programme ? L'évènement lui-même avait quelque chose de *pen-*

*Le concile Vatican II fut un évènement extraordinaire. Un feu de paille ? Sûrement pas. A-t-il rendu l'Eglise catholique plus « conciliaire » ? Pas encore. Mais ça pourrait venir, pour la crédibilité de son témoignage évangélique dans le monde d'aujourd'hui.*

1 • *Encyclique Ecclesiam suam*, 6 août 1964, n°s 67, 120 et 117.

*costal*. C'était bel et bien une mobilisation générale sous la conduite de l'Esprit. Certes les évêques étaient aux commandes pour les choix de base et pour les décisions définitives, mais il ne faudrait pas sous-estimer la prière et l'espérance suscitées chez les chrétiens de la base, ni l'apport décisif des théologiens et autres experts, sans compter l'influence réelle - quoique discrète - des invités des autres Eglises. Il y eut, durant ces quatre années extraordinaires, une convocation et une concentration des charismes autour du projet conciliaire, qui produisirent des fruits certes imparfaits mais assez nombreux et mûris pour marquer l'avenir de notre Eglise durant plusieurs décennies. Nous sommes encore les enfants du concile Vatican II !

## Collégialité malmenée

Et pourtant, 50 ans plus tard, il faut bien constater que le soufflé conciliaire est passablement retombé. La collégialité des évêques, unis au pape dans le gouvernement de l'Eglise universelle, devait rééquilibrer les pouvoirs de décision au bénéfice des conférences épiscopales.<sup>2</sup> Le synode des évêques, régulièrement convoqué à Rome, est rapidement devenu une assemblée de discussions, qui finalement, après quelques vœux exprimés plus ou moins librement, remet les décisions entre les mains du pape.<sup>3</sup>

L'autonomie raisonnable des évêques, par régions et par continents, ne fonctionne pas assez au service d'une authentique inculturation de l'Evangile et de l'Eglise dans les diverses aires culturelles. Le centralisme romain a repassé par là. Rien d'important qui ne

doive passer par les filtres de la curie romaine, que ce soit en liturgie ou en discipline ecclésiastique.

Si l'œcuménisme et le dialogue interreligieux ont fait des progrès - notamment par quelques gestes prophétiques du pape Jean Paul II -,<sup>4</sup> ils demeurent sous haute surveillance romaine. On peut multiplier les élans prometteurs de certaines réformes. Ils se brisent trop souvent sur le rocher du ministère de Pierre et la garde rapprochée de ses services.

Cette résistance aux changements, par exemple dans la question brûlante des ministères ordonnés, est d'autant plus ressentie que les Eglises locales ou régionales ont déclenché en leur sein, justement dans le prolongement du Concile, des processus participatifs qui ont soulevé de grands espoirs et mobilisé de très nombreux acteurs de la vie ecclésiastique.

La plupart des évêques revenus du Concile ont convoqué des assemblées synodales dans lesquelles les forces vives des diocèses (et en particulier les laïcs) ont pu s'exprimer en liberté sans blesser l'indispensable communion. On se souvient, pour la Suisse, des synodes vécus partout dans les années 1972 à 1975, une expérience réchauffée dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg par l'Assemblée AD2000.

Il faut reconnaître que ces événements, au-delà des bienfaits de leur célébration elle-même, ont été souvent privés

2 • La mission des conférences épiscopales est largement définie dans 28 numéros des textes du concile.

3 • « Du fait qu'il travaille au nom de tout l'épiscopat catholique, ce Synode est le signe que tous les évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Eglise universelle. » *La charge pastorale des évêques n° 5*.

4 • On songe à la rencontre interreligieuse d'Assise en octobre 1986 et à l'encyclique *Ut unum sint* du 25 mai 1995.

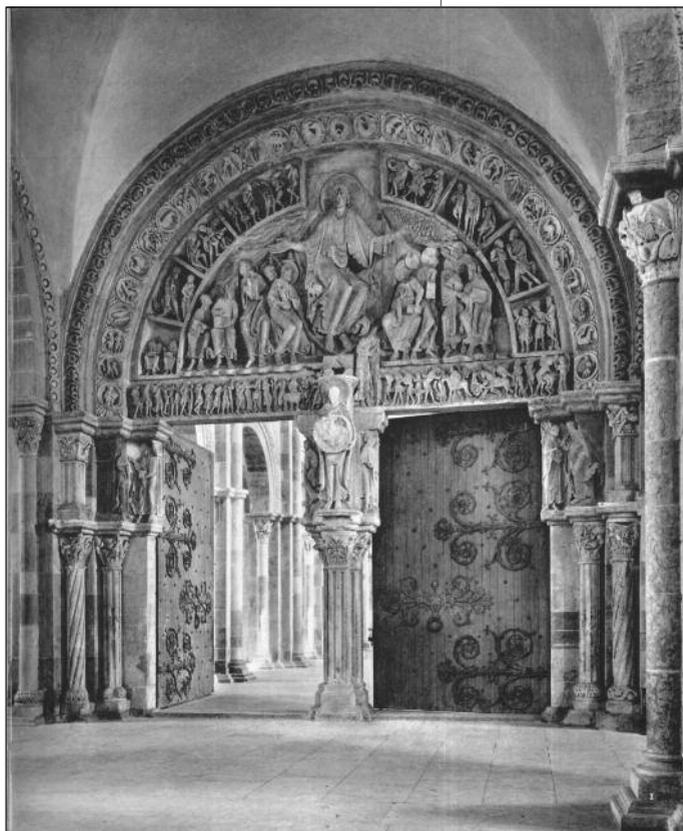
de leurs fruits les plus espérés par les freins actionnés à Rome, que nos évêques n'avaient pas d'autre choix que de répercuter, parfois avec des regrets dans la voix ou sous la plume. Même si, il faut l'ajouter pour être objectif, des motivations renforcées et des dynamismes résiduels ont continué de promouvoir une certaine vitalité évangélique dans le mémorial des partages vécus au cœur et au cours de ces célébrations ecclésiales décentralisées.

### Trois pôles solidaires

Faut-il un nouveau concile pour réactiver les ferments que Vatican II avait introduits dans la vie de notre Eglise en son temps ? Certains le pensent, voire le souhaitent. Quoi qu'il en soit, pour s'en tenir au fonctionnement interne de notre Eglise, à la circulation de son sang évangélique, à la qualité et à l'efficacité du partage des responsabilités entre tous les membres du Corps du Christ, il est urgent de relancer, avec la grâce de l'Esprit, une certaine dynamique de participation plus large, une nouvelle culture du dialogue. Elles devraient s'articuler autour de trois pôles, tous indispensables parce que tous solidaires, ainsi que le démontre l'exemple des premières communautés chrétiennes. Il y a certes le pôle personnel, cher à l'Eglise catholique, parfois jusqu'à l'obsession : c'est le ministère de Pierre, assumé par l'évêque de Rome. Mais comment ne pas aussitôt le mettre en relation organique avec le pôle collégial, à savoir le service des évêques qui, à l'heure des communications facilitées,

doivent pouvoir exercer pleinement leur co-responsabilité universelle ? Pas seulement dans le sens de ce qui vient de Rome vers les périphéries, mais surtout dans le sens de ce qui remonte à Rome à partir du témoignage de foi et d'engagements de leurs Eglises particulières. Enfin, il y a ce qu'on nomme le *sensus fidelium*, le sens chrétien des fidèles. Il est important qu'il puisse s'exprimer en liberté, être accueilli avec sympathie, être entendu jusque dans les sphères de décision, par un esprit de discernement, certes, mais surtout par une volonté de reconnaissance, dans les deux sens du mot.<sup>5</sup>

*Tympan central de Narthex, Pentecôte, basilique de Vézelay, France*



5 • Voir la lettre de Mauricette Bressoud à Mgr Brunner, aux pp. 17-18 de ce numéro. (n.d.l.r.)

Dans cette correcte articulation vitale entre les dimensions personnelle, collégiale et communautaire,<sup>6</sup> je vois le remède aux maladies de paralysie, de résignation et d'abandon qui frappent trop de nos chrétiens plus ou moins découragés ou fatigués. Si les vraies réformes viennent toujours des profondeurs, celles de l'humble confrontation à la parole de Dieu, de la prière et de la conversion, il me semble qu'elles doivent aussi aboutir à des changements institutionnels et fonctionnels, comme le prouve l'histoire de toutes nos Eglises. Car je perçois aussi un enjeu œcuménique dans cette thérapie évangélique dont nous avons besoin pour réanimer les énergies conciliaires au milieu de

nous. Si le catholicisme jouit du précieux charisme de l'autorité personnelle, l'orthodoxie peut nous offrir une certaine expérience de la collégialité épiscopale, tandis que la réforme protestante a misé davantage sur l'expression respectée des communautés de baptisés à la base.

## Toutes les Eglises

Il demeure que « l'Eglise - toutes les Eglises - au cours de son pèlerinage est appelée par le Christ à cette réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution humaine et terrestre », comme le rappelle si opportunément le concile Vatican II.<sup>7</sup>

Autant dire que nous devons ensemble, peut-être justement dans la célébration d'un prochain concile vraiment œcuménique, nous laisser « réformer » par l'Esprit du Christ, et aussi les uns par les autres, afin de présenter dans la vie de l'Eglise enfin réconciliée, le visage du Christ tel qu'il doit resplendir au cœur du monde, pour la gloire de Dieu et le salut de l'humanité.

**Cl. D.**

## ASSOCIATION BIBLIQUE CATHOLIQUE SUISSE ROMANDE

*De l'ancien  
au nouveau Testament, selon Luc*

*Session biblique d'été,  
la Pelouse-sur-Bex*

**Dates :** du 4 juillet (17h) au 8 juillet (17h)

**Animation :** Fr Philippe Lefebvre op, Barbara Francey, Monique Dorsaz, Abbé F.-Xavier Amherdt, Didier Berret, Vincent Lafargue, Sr Adrienne Barras, Sr Isabelle Donegani

**Déroulement :** lectures de textes en groupes, exposés des intervenants, célébrations liturgiques, ateliers, prière, rencontres fraternelles

**Prix :** pension et enseignement, Fr. 480.- chambre individuelle, Fr. 420.- chambre partagée à 2

Renseignements : Sr Jeanne-Marie d'Ambly  
☎ 024 463 04 50 jmambly@lapelouse.ch  
www.abcbible.ch

6 • Cf. **Bernard Sesboüé**, *Le magistère à l'épreuve*, Paris, Desclée de Brouwer 2001, 320 p. ; **Groupe des Dombes**, « *Un seul maître.* » *L'autorité doctrinale dans l'Eglise*, Montrouge, Bayard 2005, 246 p.

7 • Décret sur l'œcuménisme n° 6.

# Place des laïcs

## Où est passé Vatican II ?

Depuis avril passé, l'évêché de Sion est en proie à des remous. Suite au licenciement d'un assistant pastoral œuvrant depuis 25 ans dans le diocèse, certains paroissiens interrogent l'Eglise sur sa capacité à travailler avec les laïcs et à prendre en compte leur avis.<sup>1</sup> Un problème de « rapport à l'autorité » serait en effet à l'origine de

cette décision. Mauricette Bressoud, valaisanne engagée en Eglise, professeur d'hébreu dans le cadre de l'Atelier romand de langues bibliques, a adressé aux responsables de son diocèse une lettre allant dans ce sens. Elle y rappelle clairement les directives de Vatican II sur la question.

\*\*\* \* \*\*\*

*Où sont passés les documents conciliaires concernant les relations entre laïcs et prêtres ? Cette question m'est apparue dès que j'ai eu connaissance des tensions au sein de nos paroisses. Même si elles sont consternantes, je ne m'élèverai pas contre les décisions prises, mais je m'élève avec véhémence contre la manière qui a produit de tels résultats, comme un document me l'autorise :*

« Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur situation, les laïcs ont la faculté et même le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Eglise. » (*Constitution dogmatique sur l'Eglise « Lumen Gentium », ch.4, § 37*)

- Où donc a disparu le sacerdoce commun des fidèles ?

« Participant à la fonction du Christ prêtre, prophète et roi, les laïcs ont leur part active dans la vie et l'action de l'Eglise. » (*Décret sur l'apostolat des laïcs, §10*)

- Pourquoi les prêtres auxiliaires ont-ils été tenus à l'écart des décisions ?

« Il est donc essentiel que tous les prêtres diocésains aussi bien que religieux, s'aident entre eux et travaillent toujours ensemble à l'œuvre de la vérité. Chaque membre de ce presbytérium noue avec les autres des liens particuliers de charité apostolique, de ministère et de fraternité. » (*Décret sur le ministère des prêtres, ch.2, §8*)

- Où s'est perdue la reconnaissance de la dignité et de la responsabilité des laïcs dans leurs initiatives ?

« Les pasteurs auront volontiers recours à la prudence des conseils des laïcs, leur remettant avec confiance des

*Lettre de Mauricette Bressoud à Mgr Norbert Brunner, M. l'abbé Willy Kenda, M. l'abbé Jérôme Hauswirth, Monthey, le 2 mai 2012.*

1 • Voir l'éditorial de **Jean-Bernard Livio s.j.**, « Eglise, veux-tu te laisser ressusciter », in *choisir* n° 628, avril 2012, pp. 2-3, accessible aussi sur [www.choisir.ch](http://www.choisir.ch). (n.d.l.r.)

charges au service de l'Eglise, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement. Qu'avec un amour paternel ils accordent attention et considération dans le Christ, aux essais, vœux et désirs proposés par les laïcs. » (*Constitution dogmatique sur l'Eglise « Lumen Gentium », ch. 4, §37*)<sup>2</sup>

- Où s'est évaporée l'égalité entre laïcs et pasteurs ?

« ...quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre eux une véritable égalité. » (*idem, § 32*)

- Où s'est égaré le sens de la racine latine du mot autorité : augmenter, développer, faire grandir... pour devenir : imposer, commander, dominer... alors que les Pères conciliaires parlent de service ?

« Les pasteurs de l'Eglise qui suivent l'exemple du Seigneur sont au service les uns des autres et au service des autres fidèles. » (*idem*)

- Où s'est volatilisé le respect de l'unité de la communauté conjugale et familiale ?

« Le Créateur a fait de la communauté conjugale l'origine et le fondement de la société humaine... Aussi l'apostolat des époux a-t-il une singulière importance pour l'Eglise comme pour la société civile. » (*Décret sur l'apostolat des laïcs, ch. 3, §11*)

- Où s'est éclipsée la reconnaissance des différences au sein du peuple de Dieu ?

« Les laïcs ayant leur manière à eux de participer à la mission de l'Eglise, leur formation apostolique sera adap-

tée au caractère séculier propre au laïc et à la vie spirituelle qui leur convient. »

« En vue de faciliter au mieux les "relations humaines", il convient aussi de favoriser le développement des valeurs authentiquement humaines, en particulier celles qui concernent l'art de vivre en esprit fraternel, de collaborer, ainsi que de dialoguer avec les autres. » (*idem, §29*)

- Comment les laïcs vont-ils répondre à l'appel du Christ, dans l'exhortation finale du Décret sur l'apostolat des laïcs, si nos pasteurs ignorent le contenu du Décret sur le ministère des prêtres ?

« Ils doivent écouter volontiers les laïcs, tenir compte fraternellement de leurs désirs, reconnaître leur expérience et leur compétence dans les différents domaines de l'activité humaine, pour pouvoir avec eux lire les signes des temps... Il faut également avoir assez de confiance dans les laïcs pour leur donner des responsabilités au sein de l'Eglise en leur laissant liberté et possibilité d'action, bien plus, en les invitant, quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des initiatives. » (*Décret sur le ministère et la vie des prêtres, ch.2, §9*)

*Fraternellement,*

**Mauricette Bressoud**  
*catéchiste et animatrice liturgique*

<sup>2</sup> • Voir à ce sujet l'article de **Claude Ducarroz**, aux pp. 13-16 de ce numéro. (n.d.l.r.)

# Solange Lusiku

## Militante de l'information

●●● **Daniel Cornu**, Genève  
Journaliste

Vous connaissez Aung San Suu Kyi, symbole vivant de l'opposition non-violente à la dictature militaire en Birmanie, prix Nobel de la paix en 1991. Par ses luttes pour l'émancipation des femmes et contre l'obscurantisme religieux, vous connaissez Taslima Nasreen, gynécologue et femme de lettres d'origine bangladaise. Avez-vous déjà entendu parler de Solange Lusiku Nsimire ? Ces trois femmes ont un point commun, un doctorat honoris causa de l'Université catholique de Louvain (UCL), en Belgique.

Solange Lusiku est une combattante pour la participation des femmes à la démocratie, dans un pays, le Congo, qui se proclame *République démocratique*. Et pour une information indépendante et honnête, dans des conditions où rien n'est jamais acquis. Elle a repris en 2007 la responsabilité du *Souverain*, une publication périodique de Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, créée quinze ans plus tôt par Emmanuel Barhayiga et vouée à l'information libre. Nous nous sommes exprimés ensemble, devant un auditoire d'étudiants à Louvain-la-Neuve. Les questions portaient sur les axes principaux de l'éthique de l'information, ses exigen-

ces d'indépendance, de recherche de la vérité, de respect de la personne. Quelle harmonie immédiate et profonde dans nos discours ! Quel accord sur les valeurs ! Mais quelles différences aussi dans les modalités de leur mise en œuvre !

### Une lutte pied à pied

Sous nos latitudes, si privilégiées en termes de liberté de l'information que l'on se prend à l'oublier, les journalistes se montrent critiques envers leur environnement économique, les pressions de tous ordres, les tentations de complaisance induites par l'emprise des spécialistes de la communication - et ils ont raison de le rester. Mais au pays de Solange, il s'agit de se battre pied à pied pour résister aux menaces, aux vellétés de subordonner l'information aux intérêts d'un groupe ou d'une personnalité politique. Le *Souverain* affiche à sa une que la liberté d'expression est un droit et non un cadeau du politicien.

Chaque nouveau numéro représente pour Solange Lusiku un défi et chaque parution une victoire. Les instruments techniques et autres moyens matériels, les ressources budgétaires sont autant d'enjeux, en amont du travail de récolte et d'élaboration de l'information. En attendant de disposer d'une presse à

*Ancien rédacteur en chef de la « Tribune de Genève », auteur de plusieurs ouvrages sur le journalisme,<sup>1</sup> Daniel Cornu a reçu le titre de docteur honoris causa de l'Université de Louvain, le 2 février dernier, dans le cadre du thème « Tous connectés... un levier pour la démocratie ? ». Le même jour, Solange Lusiku, éditrice et rédactrice en chef du « Souverain », un journal congolais, recevait elle aussi cette distinction. Et l'admiration du Genevois qui nous la présente ici.*

1 • Dont *Journalisme et vérité. L'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Genève, Labor et Fides 2009, 496 p.

Bukavu, le journal s'imprime à Bujumbura, capitale du Burundi voisin, moins éloignée que Kinshasa.

*Le Souverain* a besoin de soutiens. Il en trouve en Belgique, relayé notamment par les Mutualités chrétiennes, auprès de l'ONG Rencontre des continents, du Centre Wallonie Bruxelles et de diverses associations ou organisations. L'Université catholique de Louvain a dit son ambition de soutenir le journal pendant un an : cinq numéros au moins... Coût de production d'un numéro : mille euros - mille euros seulement, d'ici cela paraît dérisoire - pour un tirage de 500 exemplaires, lus chacun par plusieurs dizaines de lecteurs. Derrière l'information libre, se profile un autre combat, pour la promotion de l'écrit celui-là.

Solange Lusiku a suivi une formation en sciences commerciales et administratives. Elle a travaillé pour des radios, lutté pour les droits de la femme, appartenu au Caucus des femmes du Sud-Kivu pour la paix. Lorsqu'elle a rencontré le fondateur du *Souverain*, le journal était passé par des temps difficiles, dus aux guerres intestines à l'Est du Congo et à leurs violences. Les

locaux avaient été détruits, le matériel pillé et l'éditeur avait dû passer à la clandestinité.

Comme elle le raconte à une journaliste du *Soir de Bruxelles*, « à la fin, il se contentait de réaliser une sorte de journal mural affiché dans la ville, que les gens venaient consulter ».

Emmanuel Barhayiga, qui devait mourir peu après, lui demande alors de reprendre la direction du *Souverain*. Solange accepte, réunit ses économies, se forme sur le tas, rallie des bonnes volontés dans la société civile et des compétences parmi des journalistes de radio de sa connaissance.

Dès sa prise de fonction, elle s'attache à privilégier les visées éthiques du métier, s'emploie à doter *Le Souverain* d'une « charte des valeurs ». Il s'agit de lutter à l'intérieur de la profession aussi, contre l'autocensure qui rassure, contre la rumeur qui séduit, contre le « coupage » qui rapporte, cette coutume consistant à glisser une enveloppe à un journaliste chichement rémunéré, afin qu'il parle de vous. En termes favorables, cela va de soi. L'indépendance de l'information est à ce prix. C'est le début de son aventure d'éditrice. Solange Lusiku est aujourd'hui présidente de l'Union nationale de la presse, section du Sud-Kivu. Une reconnaissance, mais non une assurance.

Le climat ambiant reste peu propice à une activité journalistique libre. Des bandes armées continuent de semer le trouble dans la région. Les viols et les attentats y sont fréquents. Depuis les élections de 2006, sept journalistes congolais ont été assassinés dans l'exercice de leur profession. Solange en a fait mémoire lors de son discours de récipiendaire à Louvain-la-Neuve.

Mère de six enfants, épaulée par un mari engagé, elle se veut « une ouvrière de la plume indépendante ». Et elle avoue pourtant dans un sourire : « Mon espérance de vie est de 24 heures, renouvelables ! »

**D. C.**

Solange Lusiku



# La confidentialité selon Google

## Des données qui tombent du ciel

●●● **Valérie Bory**, Lausanne  
Journaliste

Depuis que le World Wide Web a été développé dans un laboratoire européen du CERN, à Genève, dans les années 80, les enjeux d'Internet ont explosé. Créé à l'origine pour faciliter l'échange d'informations entre chercheurs internationaux, l'Internet voit aujourd'hui les Etats, les forces économiques et idéologiques, se servir de ce formidable outil pour leurs fins propres. Ainsi les groupes multinationaux détenteurs de moteurs de recherche se frottent les mains devant toutes ces données qui tombent du ciel.

Selon la Commission nationale française de l'informatique et des libertés (CNIL), Google représente « plus de 80 % du marché européen des moteurs de recherche, environ 40 % du marché mondial de la vidéo en ligne », sans parler de la publicité en ligne.

Le moteur de recherche permet aux internautes, on le sait, de consulter gratuitement des dizaines de services en ligne, avec en contrepartie des insertions publicitaires générales ou filtrées selon leurs intérêts. Utiliser Google signifie que la multinationale du virtuel connaît vos coordonnées, votre position géographique et ce que vous avez consulté sur Internet.

La *Charte de confidentialité* du 1<sup>er</sup> mars 2012 précise qu'il est collecté des données « sur vous, à travers toutes les données que vous consultez sur votre ordinateur ». Et aussi « à travers les données personnelles que vous fournissez à Google ». L'emploi répété du mot *données*, pour nommer à la fois ce qui est consulté sur Google et nos propres données personnelles, n'est pas anodin. Il s'agit d'une mise à plat visant à une banalisation du terme.

L'entreprise poursuit : à travers les serveurs de Google « nous pouvons vous localiser grâce au capteur de votre appareil : points d'accès WiFi, antennes-relais ». Dorénavant, les informations enregistrées par l'un des services Google peuvent être combinées avec celles d'autres services Google - « y compris des informations personnelles ». Le moteur de recherche pourra vous avertir « que vous serez en retard pour un rendez-vous, grâce à votre localisation, votre agenda ou encore les conditions de circulation ».

L'autorité française de la protection des libertés et de la vie privée (CNIL), qui a pris publiquement position sur ces modifications de règles, relève les « manquements potentiels de Google, notamment la transparence et le consentement des utilisateurs ». Certes Google fournit

*Le 1<sup>er</sup> mars dernier, la refonte de la « Charte de confidentialité » de Google a abouti à une règle unique, régissant la quasi-totalité des « produits » Google (messagerie électronique Gmail, réseau social Google+, Android, Map, etc.). Avec le partage d'informations, privées comme publiques, entre des centaines de millions d'utilisateurs d'Internet, se posent de sérieux problèmes de protection des données personnelles.*

« ...la puissance d'un système où les connexions deviennent les contenus »

aussi des moyens pour effacer son nom de toute cette traçabilité, mais il faut déjà connaître les outils informatiques. Malgré des critiques formulées par la CNIL fin février 2012 sur la soudaineté des nouvelles règles, Google indiquait qu'il les appliquera immédiatement. Et le Responsable de la vie privée au niveau mondial de Google+ (c'est son vrai titre !) répond aux critiques en répétant que ces règles sont conformes aux lois des différents pays. Et d'ajouter que ceux qui n'accepteraient pas la nouvelle charte, n'auront plus accès aux services de Google. Le Léviathan, sûr de sa puissance, n'a pas peur de perdre la manne de ses 350 millions d'utilisateurs.

On repousse ainsi les frontières de la sphère privée. En tapant mon adresse sur l'un des services de Google (Street View), quelle ne fut pas ma surprise de tomber sur une vue à 360 degrés du quartier, avec la maison de mon voisin sous tous ses angles. En tournant autour avec la souris de mon ordinateur, j'ai pu constater que la porte-fenêtre donnant sur le jardin n'était pas protégée et les fenêtres du rez-de-chaussée facilement accessibles. Mon voisin a déjà été cambriolé deux fois ces derniers mois... Non que j'imagine les voleurs accros à Google Maps, mais cette violation en image d'un lieu privé, accessible à tous, laisse un sentiment de malaise.

## Des plaintes et des lois

Ici et là des procès commencent à avoir lieu, mais ils semblent dérisoires face à la puissance d'un système où les connexions deviennent les contenus. Un homme a porté plainte devant un tribunal contre Google Street View à Angers (Maine et Loire), après avoir été photographié en train de satisfaire un besoin naturel, dans la cour de sa maison, par

un véhicule Google équipé de caméras. Depuis que la photo a été mise en ligne sur l'application Street View, cet artisan dit être devenu la risée de sa commune de 3000 habitants (*Reuters*, 2 mars 2012).

Autre couac : en mai 2010, Google avait dû révéler que ses voitures parcourant les rues pour prendre des photos avaient récolté sans le vouloir des données privées (e-mails, vidéos), transmises par WiFi (transmission sans fil) dans la rue. La CNIL française a estimé que les voitures de Google capturaient lors de leur passage des informations non sécurisées qui transitaient par une borne WiFi et a infligé une amende de 100000 euros à Google.

En Suisse, fin 2009, le Tribunal administratif fédéral (TAF) avait admis en partie l'action engagée par un citoyen contre Google. Selon le TAF, dorénavant, Google doit veiller à ce que tous les visages et les plaques des véhicules soient rendus méconnaissables avant la publication des images sur Internet. Et que l'anonymat des personnes photographiées à leur insu soit garanti. Google a reconnu que son système automatique de *floutage* comportait un certain pourcentage d'erreurs...

Actuellement une réforme est en cours devant la Commission européenne. A l'avenir, toutes les entreprises proposant sur le continent européen leurs services sur Internet, même basées en dehors de l'Europe, devront se plier aux nouvelles réglementations sur la protection des données. Cela touche des géants comme Google, Facebook ou même Amazon. Une réforme qui sera débattue ce mois au Conseil européen Justice et Affaires intérieures. Mais sera-ce suffisant ?

Pour Solange Ghernaouti-Hélie, professeure en Technologies de l'information,<sup>1</sup> il est très important qu'il existe dans chaque pays des structures permettant de valider l'usage éthique et licite des données personnelles. Donc des lois sur la protection des données personnelles. « En Suisse, nos préposés fédéraux ou cantonaux à la protection des données ont des rôles de conseil. Ils ne peuvent ni imposer ni pénaliser. Au niveau européen, c'est le groupe G29 qui s'occupe de la protection des données. Il ne s'agit pas de lutter contre les méchants Américains, mais de pouvoir dénoncer les dérives et usages abusifs des données personnelles, afin de mieux protéger les internautes européens, tout en tenant compte du besoin de lutter contre la criminalité ou le terrorisme. »

## Discrédit sur la démocratie

Entre nécessité et liberté, l'individu du XXI<sup>e</sup> siècle sera-t-il en proie aux mouchards informatiques et autres technologies du multimédia, du berceau à la tombe ? Peut-être, mais surtout, s'en inquiète-t-il ? Outre les institutions créées pour contrôler la divulgation des données privées, notamment les Commissions informatique et libertés européennes, la protection des données personnelles émeut-elle encore de nombreux citoyens ?

Il fut un temps où les Etats, et pas seulement derrière le glacis soviétique ou dans certaines dictatures, fichaient les citoyens soupçonnés de communisme. On était alors dans le contexte de la guerre froide des années 50-60 et suivantes. En Suisse, la fameuse *Affaire*

*des fiches* (début 1989) jeta un sérieux discrédit sur la démocratie. Durant des dizaines d'années, la police fédérale, en dehors de toute base légale, avait fiché plus de 900 000 personnes : gauchistes, écologistes, féministes, professeurs, journalistes. L'existence des fichiers de la police fédérale, révélée par une Commission d'enquête parlementaire, fit scandale. La population exigea l'ouverture des fichiers. Peu de temps après, des centaines de milliers d'honnêtes citoyens reçurent leurs fiches, en partie biffées au crayon feutre, pour éviter d'identifier les dénonciateurs.

Les nouvelles générations, qui vivent avec les Facebook et autres Twitter, où les gens déposent photos, vidéos et éléments de leur vie, à usage quasi universel, se soucieront-elles encore de la vie privée ? On peut en douter, au vu de la déperdition de l'intime à laquelle nous assistons tous les jours, ne serait-ce qu'à travers les conversations des portables dans l'espace public.

Le viol de l'intime se constate à chaque fois qu'un ado ou un adulte poste sur Internet diverses transgressions ou filme avec son portable des images d'ordre sexuel sans le consentement de la personne qui en est victime. Cette disparition programmée de la sphère privée pourrait un jour faire le lit de ceux qui ont tout intérêt à affaiblir la démocratie, profitant du formidable pouvoir des technologies de l'information.

**V. B.**

1 • Lire son interview aux pp. 24-25 de ce numéro.

# Gouvernance de l'Internet

## Interview de Solange Ghernaouti-Hélie

●●● **Valérie Bory**, Lausanne  
Journaliste

*Professeure en Technologies de l'information et de la communication aux Universités de Genève et de Lausanne, Solange Ghernaouti-Hélie' est reconnue en tant qu'experte internationale en cybersécurité. Elle rappelle les enjeux économiques et politiques du contrôle du cyberspace.*

**V. B. :** *Quelle est la puissance de Google ?*

**Solange Ghernaouti-Hélie :** « Cent-quatre-vingt-sept services sont offerts par Google, moteur de recherche, Gmail, Youtube, réseaux sociaux, Google Earth, Google Maps, etc. Des services gratuits, en apparence seulement. Outre votre fournisseur d'accès à Internet, vous payez également les services Google de façon indirecte : par la publicité visionnée - Google est le n°1 de la publicité en ligne - et par vos données personnelles laissées en tant qu'utilisateur, lorsque vous naviguez sur Internet, consultez des sites, etc. Toutes ces informations sont exploitées. L'utilisateur paye en nature car il ne pourrait offrir une contre-valeur monétaire à ces coûts d'usage. »

» Google est une entreprise commerciale, avec des infrastructures énormes en terme de serveurs, d'énergie, de capacité, de réseaux, qu'il doit rentabiliser. »

*Un exemple ?*

« Google consomme 2,5 centrales nucléaires par an pour faire fonctionner ses serveurs. La multinationale achète tous les jours un certain nombre de serveurs. Ils se comptent par centaines. Soit une énorme infrastructure, néces-

saire pour gérer et maîtriser toutes les informations. Pour Facebook, c'est la même chose ! Ces groupes économiquement très puissants ont un parc de clients et suffisamment d'argent pour acheter tous les concurrents. On tend vers des situations de monopole. Il existe chez eux, une recherche avérée de pouvoir et de contrôle. »

*Que change la nouvelle Charte de confidentialité de Google, pour l'utilisateur ?*

« Avant, chaque utilisateur ouvrait pour chaque service un compte Google. Maintenant tout converge sur un seul compte et toutes les données d'un utilisateur sont croisées, exploitées par l'ensemble des services Google. Lorsque j'utilise Gmail ainsi que le réseau social G plus, Youtube et encore le moteur de recherche Google, toutes ces informations manipulées sont agrégées : Google sait ce que je regarde, avec qui je communique, où je suis, avec qui je suis en contact, sur quel site je me balade, ce que j'achète, ce que j'aime. C'est du

1 • Ses recherches et son enseignement s'inscrivent dans une démarche interdisciplinaire, intégrant les dimensions politique, socio-économique, humaine, légale, managériale et technologique de la sécurité et de la criminalité informatique. (n.d.l.r.)

*profiling* comportemental en temps réel. Avant, il le faisait mais ne le précisait pas. »

*Google promet de ne pas vendre ces données...*

« On essaye de rassurer l'utilisateur, mais ils n'ont pas besoin de les revendre : ils les exploitent eux-mêmes ! Le gros pourvoyeur de publicité en ligne, c'est Google ! Qui va donc tirer des bénéfices des annonceurs. Ce sont les annonceurs, qui connaissent le mieux les consommateurs, qui vont s'adresser à Google (comme à Facebook d'ailleurs). En tout état de cause, l'internaute n'est pas protégé. »

*Vous insistez sur le fait que ces entreprises sont étatsuniennes.*

« Je veux dire que cela rentre dans une stratégie géopolitique des Etats-Unis, afin, notamment, d'avoir la suprématie sur les technologies de l'information. Le contrôle des moyens de communication, des autoroutes des informations, de même que la maîtrise de l'espace et du cyberspace sont des enjeux économiques et politiques importants pour les Etats. C'est une volonté politique et les Etats-Unis ne l'ont jamais caché.

» Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le Congrès américain a voté le Patriot Act.<sup>2</sup> Dans ce Patriot Act, il y a des sections qui concernent les informations nécessaires ou utiles à la lutte contre le terrorisme international et la mise à disposition, par les fournisseurs d'infrastructures et de services, de ces données. Et on sait que les terroristes, comme les criminels ou toutes les en-

treprises illicites, utilisent aussi Internet comme outil de communication. Les entreprises américaines sont soumises au droit américain et le Patriot Act les oblige à donner ces informations au gouvernement américain. Pour l'internaute, même situé en Suisse, le droit suisse ne va pas s'appliquer pour la protection de ses données personnelles. Ce sont des sujets de discussion à très haut niveau et qu'on pourrait regrouper sous le terme de gouvernance de l'Internet. »

*L'utilisateur en est-il conscient ?*

« Il faut donner le signal d'alarme : attention, les données que vous partagez avec vos amis sur Internet, vous allez les fournir aussi et surtout à votre fournisseur. Sans peindre le diable sur la muraille, il y a là un énorme potentiel de détournement de l'usage de ces données et aucune protection via ces soi-disant *Clauses de confidentialité* des fournisseurs de service. L'utilisateur devrait se poser la question : est-ce que j'ai vraiment besoin de ces services, de livrer toutes les données qu'on me demande ? Quand je remplis un formulaire sur Internet, quel est mon avantage et quel est le prix à payer pour avoir cet avantage ? Dans bien des cas on n'a pas besoin de s'inscrire ni de laisser ses données.

» N'oublions pas La Rochefoucauld, qui nous rappelle que "celui à qui vous dites votre secret devient maître de votre liberté". Se balader librement sur le Net, en toute liberté, est un droit et c'est un devoir de défendre ce droit ! Cela ressort de la liberté de penser et d'agir. Mais ce n'est pas parce qu'on n'a rien à cacher qu'il faut accepter de tout montrer. »

**V. B.**

**Solange Ghernaoui-Hélie,**  
*Internet et sécurité,*  
Paris, Que sais-je,  
PUF 2002, 128 p.

2 • Loi signée par le président Georges W. Bush, qui renforce énormément les pouvoirs des différentes agences gouvernementales des Etats-Unis (FBI, CIA, NSA et l'armée).

## Economie et politique

*La lecture de l'article de Vincent de Gaulejac dans choisir d'avril 2012 m'a fait bien réfléchir. Je l'ai lu plusieurs fois. En tant qu'ancien acteur administratif ou politique aux niveaux communal, cantonal et fédéral, j'ai eu à traiter des problèmes posés par l'auteur et je me suis senti particulièrement interpellé par ses réflexions. Je ne peux pas entrer en détail dans son analyse stimulante. La seule question que je voudrais poser ici est la suivante : est-ce que Vincent de Gaulejac ne rate pas sa cible ?*

*Il existe assez souvent dans le monde économique une recherche du profit qui fait presque de ce profit un objectif en soi. Le spectacle que donnent plusieurs banques actuellement en est une illustration : pour survivre, il faut que leur personnel se dépasse. On demande plus, toujours plus. L'heure blanche dans un agenda est un scandale. Transposé dans le secteur public, cette tendance amène une lutte à outrance contre toute fiscalité - comme le souligne très bien l'auteur - et une recherche de la rentabilité des employés à la minute près, au moyen d'une horloge contrôlant les entrées et les sorties. Et ce n'est qu'un exemple.*

*Il n'y a pas de doute non plus que le privé fait des incursions importantes dans le secteur public. En lisant l'article, on est cependant gagné par l'impression que le domaine privé est du diable, le domaine public celui du développement et de la liberté. Il y a là un pessimisme à l'endroit de l'économie que j'ai de la peine à partager.*

*Le domaine politique et administratif pêche souvent par la soif de pouvoir qu'on y trouve et le domaine économique par l'avidité qui peut y régner. Idéalement, on désirerait que le secteur économique se nourrisse de ce qu'il y a de meilleur dans le domaine politique, comme la recherche d'un bien commun allant au-delà de la rentabilité de l'entreprise ; d'un autre côté, le souci d'une*

*certaine rentabilité dans le secteur public est un objectif que Courteline ne récuserait pas. De toute manière, on peut se demander s'il est bon de mettre l'économie et la politique sur un même pied. Leurs domaines sont tellement différents qu'ils ne se comparent que difficilement. Un peu comme la politique et la religion, qui étaient des problèmes lancinants au Moyen Age.*

*Alors, où est la cible ? Je vais tenter un début de réponse. La cible réside à mon avis dans le fait que le sens de l'humain ne parvient pas à contrecarrer ni l'avidité dans l'économie, ni la soif du pouvoir dans la politique. La concurrence acharnée que se font les entreprises a quelque chose d'écœurant. D'un autre côté, les dérives de la politique voient la sanction de son fonctionnement dans l'abstentionnisme croissant et inquiétant.*

*Ne prenons qu'un exemple. Nous ne travaillons pas tous à la même vitesse. Nos objectifs internes varient. Tout comme nos humeurs. Pourquoi ne pas rechercher avant tout ce qui met les hommes et les femmes à l'aise dans leur travail ? Les cahiers des charges et les réglementations actuels sont étouffants. Les bilans humains ont souvent un côté vaguement ridicule. Je reste persuadé que la haute vision de l'homme d'un Irénée de Lyon mériterait plus d'attention que bien des théories politiques et économiques actuellement en vogue.*

*Transposer l'économie dans le politique peut très bien s'envisager à deux conditions : que l'on tienne compte des objectifs propres au politique et que l'on n'importe pas les travers de l'économie. Le travers principal de notre culture actuelle est la difficulté de maintenir le respect de l'homme. C'est ce respect qui est porteur d'esérance.*

**Dominique Haenni, Carouge**

# Au milieu des requins

cinéma

●●● **Patrick Bittar**, Paris  
Réalisateur de films<sup>1</sup>

Présenté à Cannes il y a un an en section « Un certain regard », *Miss Bala* sort finalement sur les écrans, et c'est une excellente surprise. Alors que chaque jour, quantité de thrillers formatés inondent nos TV, ce film mexicain témoigne d'une approche véritablement singulière du genre : ici le « frisson » n'est pas recherché pour le plaisir, ni induit par une dramaturgie formatée, des personnages sadiques ou des effets grand-guignolesques. Gerardo Naranjo réussit simplement à nous plonger dans l'enfer de la vie actuelle au Mexique, un Etat de non-droit, gangrené par les organisations criminelles. C'est réaliste et diablement efficace.

Pour y arriver, le réalisateur colle constamment à son héroïne, Laura Guerrero (Stéphanie Sigman). Laura, jolie fille de 23 ans qui vit à Tijuana dans un milieu modeste, décide de se présenter avec une amie au concours de *Miss Basse-Californie*. En suivant cette amie au *Millenium*, un dancing minable, elle se retrouve au mauvais endroit au mauvais moment : sa vie bascule avec violence dans un monde âpre et déshumanisé. La candidate Miss se retrouve prise dans les rets de « l'Etoile », une organisation criminelle, et plus précisément entre les mains de son chef, l'inquiétant Lino Valdez (Noé Hernandez). Un monde s'impose alors à la jeune fille ordinaire et au spectateur « normal » (pour reprendre un terme politiquement

en vogue en France) qui le subit en même temps qu'elle. Car tout, dans la mise en scène, contribue à faire partager l'expérience telle qu'elle est directement vécue par Laura : la caméra sur elle, même quand elle se retrouve au beau milieu d'une fusillade ; la faible profondeur de champ dans les plans rapprochés, avec le point sur Laura, laissant les visages des truands dans le flou ; le travail sur le hors-champ sonore des talkies-walkies, omniprésents au sein du fonctionnement mafieux... Comme Laura, on ne comprend pas bien ce qui se passe ; comme elle, on est manipulé, trébuché, surpris... C'est une expérience terrible, vécue dans l'hébètement et les réflexes de survie. « Je ne voulais surtout pas donner la parole aux criminels, comme le font les films américains, genre *Scarface* », dit Naranjo.

**Miss Bala,**  
de Gerardo  
Naranjo

« Miss Bala »



« Nous n'avons pas peur », se répètent les *narcos* alors qu'ils « opèrent ». Mais les forces destructrices détruisent en premier ceux qui les invoquent (l'espérance de vie dans les cartels est de 5 ans). Elles imposent surtout leur chaos à la société mexicaine tout entière.

Naranjo nous balance en terrain miné, dans une ville où les explosions sont courantes, où les criminels arborent leurs fusils mitrailleurs au grand jour, où les sirènes de police hurlent constamment mais où, selon le président mexicain lui-même, un policier sur deux est corrompu ! Proportion très sous-estimée selon le réalisateur, qui rappelle, dans un carton final, que depuis le début de la présidence de Felipe Calderon en 2006, « les cartels ont fait 35 000 morts ».

Inspiré d'un fait divers récent, basé sur les rencontres que le réalisateur a pu faire avec des *narcos* et la Reine de beauté impliquée, *Miss Bala* est un film engagé sur une nation prise au piège.

## Margin Call

*Margin Call* est un film indépendant américain, le premier long-métrage d'un dénommé J.C. Chandor. Avec un budget de 3 millions de dollars, il lui a fallu déjà payer Kevin Spacey, Jeremy Irons, Demi Moore et Simon Baker (*The Mentalist*) ! Tournage en trois semaines. Unités de lieu et de temps : tout se passe pratiquement dans les bureaux d'une grande banque d'affaires new yorkaise, la veille et le jour du krach de septembre 2008 qui a déclenché la crise des subprimes, lorsque ont été soldées, à coups de faillites brutales, les spéculations folles sur la titrisation de prêts hypothécaires à risque.

Quasiment un quart de siècle est passé depuis le *Wall Street* d'Oliver Stone, et

avec ses moyens limités, *Margin Call* gagne en sobriété et en justesse : on est dans un constat plus froid, en phase avec la conscience qu'à notre époque des délires qui affectent la finance de marché. Et tous les comédiens sont excellents, y compris les moins connus Zacharie Quinto et Paul Bettany.

Comme *Miss Bala*, *Margin Call* est une incursion dans un monde opaque, régi par un pouvoir nuisible à l'ensemble de la société. Ici ce sont les requins de la finance, une espèce au sang froid qui survit à tous les cyclones. Mais contrairement à Naranjo, Chandor ne nous greffe pas aux victimes ; il nous jette au milieu des « opérateurs de marché », 36 heures dans la tour d'une banque d'affaires dont les derniers étages surplombent la ville gratte-ciel.

Enfermé avec les personnages dans leur bulle, on a du mal à ressentir ce qui est en jeu, à appréhender la réalité des répercussions tragiques de leurs actes. L'éclatement de la bulle ? On comprend que les sommes en jeu sont astronomiques ; que des spéculateurs vont perdre de l'argent, et un grand nombre de traders de la société leur emploi et se retrouver grillés dans la profession... mais vu les montants de leurs revenus passés et de leurs primes de départ, on a du mal à les plaindre et à craindre pour leur sort. Les ressorts de la tragédie ne fonctionnent pas.

Mais peu importe : *Margin Call* nous fait partager le vécu, à un moment critique, de gens qui jusqu'alors, derrière des noms comme Lehman Brothers, ne représentaient dans nos esprits qu'une masse informe et confuse. Quand Chandor décrit un milieu, c'est bien documenté (son père a travaillé 40 ans chez Merrill Lynch), sobre (pas de cliché appuyé), et cinématographiquement efficace.

P. B.

*Margin Call*,  
de J.C. Chandor

# La peine de mort

## Un garde-fou du contrat social

● ● ● **Michel Porret**, Genève  
Professeur d'histoire, Université de Genève

Avec la fin du féodalisme, la justice criminelle comme institution de pleine souveraineté devient le monopole régalien de l'Etat moderne. S'y ajoutent la monnaie, l'impôt et le droit de la guerre. Du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, le droit de punir se transforme en un rituel solennel et public de répression. Il devient hégémonique dans la pratique judiciaire.<sup>2</sup>

A la justice compensatrice et négociée entre les parties privées de l'époque médiévale, suit la justice de rétribution pénale. Selon Kant (*Métaphysique des mœurs*, 1785), cette justice inflige le mal nécessaire de la peine contre le mal illégitime du crime. Kant évoque le « droit du souverain envers celui qui lui est soumis de lui infliger une *peine douloureuse* en raison de son crime ». Avec la justice criminelle de rétribution pénale non négociée, la vengeance privée (*vendetta*) est mise hors la loi.

Depuis l'Antiquité, la justice criminelle repose sur quatre modalités punitives.<sup>3</sup>

Entre neutralisation, élimination et re-socialisation des condamnés, elles en constituent l'universalité répressive.

Tout d'abord, l'*exil* soit le bannissement pénitentiel ou pénal qui éloigne définitivement ou momentanément de la cité l'opposant, l'indiscipliné, l'infracteur ou le pécheur. Ensuite, la *compensation financière* qui taxe le dol commis.

S'y ajoute la *mort sur l'échafaud*, comme peine expiatoire du larron repentant. Bûcher de l'hérétique, démembrement du régicide tiré à « quatre chevaux », supplice de la roue du parricide, du sodomite, du bandit de grand chemin et du contrebandier, pendaison infamante du voleur et de l'assassin roturiers, décapitation honorable du noble protégé contre l'infamie : sous l'Ancien Régime, la mort comme peine repose sur l'exemplarité du supplice public.

Finalement, montant en puissance durant l'époque moderne - avec un relais institutionnel dans les maisons de force, les galères et les premiers bagnes, pour devenir la modalité pénale universelle dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle -, l'*enfermement disciplinaire* puis *carcéral* neutralise momentanément (mais aussi à vie) le vagabond « inutile au monde », puis l'*homo criminalis*.

Dans l'Europe de l'Ancien Régime, la peine capitale reste consensuelle chez les pénalistes et les philosophes. Or si son usage recule au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle,

Année  
Rousseau

« Il n'y point de méchant qu'on ne pût rendre bon à quelque chose. »  
Cet utilitarisme convenu, qu'affiche Rousseau dans le « Contrat social », évoque le fameux mot de Voltaire qui salue Cesare Beccaria en 1766 : « Un homme pendu n'est bon à rien. »<sup>1</sup> Pourtant, de même que Montesquieu ou Kant, Rousseau adhère pleinement à l'utilité supposée de la peine capitale. Un aspect de sa pensée, à redécouvrir à l'occasion du tricentenaire de sa naissance.

- 1 • **Voltaire**, « Commentaire sur le livre des Délits et des peines par un avocat de province », 1766, in **Raymond Trousson** (éd.), *Voltaire et les droits de l'homme. Textes sur la justice et la tolérance*, Bruxelles, Espace de liberté 1994, p. 315.
- 2 • **Mario Sbriccoli**, « Giustizia criminale », in **Maurizio Fioraventi** (éd.), *Lo Stato moderno. Istituzioni e diritto*, Rome, Bari, Laterza 2008, pp. 163-205.
- 3 • **Michel Foucault**, *Résumé des cours*, 1970-1982, Paris, Julliard 1989, pp. 29-51.

cle, dès les années 1760 elle suscite un débat sur sa légitimité morale, sa motivation pénale et sa finalité « exemplaire ».

## Cesare Beccaria

Cesare Beccaria, le *Rousseau italien*, publiée à Livourne en 1764, sous le couvert de l'anonymat, son célèbre réquisitoire de cent pages contre la peine de mort *Dei delitti e delle pene*.<sup>4</sup> A l'exception des crimes dont l'organisation menacerait l'Etat, Beccaria l'estime « ni utile, ni nécessaire » pour les crimes de droit commun, liés en sus aux injustices sociales. Elle est en outre « nuisible par l'exemple de cruauté qu'elle donne ».<sup>5</sup> Sécularisation du contentieux criminel, utilité sociale de la peine modérée comme obstacle politique au crime, abolition de la torture judiciaire, proportion entre les délits et les châtements, travaux forcés et prisons pour remplacer les supplices et le gibet : le paradigme pénal des Lumières que Beccaria énonce lui assure un succès universel.

*Best seller* au XVIII<sup>e</sup> siècle, réédité d'innombrables fois et traduit dans toutes les langues, notamment en français par l'abbé Morellet (1766), *Des délits et des peines* occupe l'opinion publique jusqu'à la Révolution française. Utilitaire et humaniste, prônant la certitude judiciaire et la codification des crimes et des châtements, la philosophie pénale de Beccaria inspire le Code pénal de 1791. Pourtant, à côté de la prison comme peine qui remplace les supplices de l'Ancien Régime, le législateur révolutionnaire maintient la peine capitale comme expression de la souveraineté absolue de la nation.

## Pragmatisme de Rousseau

Contrairement à Beccaria, qu'il lira dès 1766 dans la traduction de Morellet, Rousseau ne considère pas la problématique du « droit de vie et de mort » selon la problématique d'une criminologie naissante. Prohibant le « prix du sang » dans les litiges privés (*Vendetta*, par exemple), le « droit » reste la norme universelle pour instaurer l'ordre politique des lois civiles et pénales qui contribuent à la « perfectibilité » humaine.

Il rejoint ce faisant Jean-Jacques Burlamaqui, ancien avocat et professeur de droit naturel à l'Académie de Genève (1723-1739), qui résume dans son ouvrage posthume *Principes du droit politique* (1751) les conceptions classiques de la peine capitale dans le cadre du contrat social : « droit de vengeance du souverain » et intimidation sociale par l'exemplarité des exécutions publiques. Le « dernier supplice » reste le « plus grand de tous les maux naturels » nécessaires à la neutralisation et au repentir moral du criminel, ainsi qu'à la prévention générale des délits et « au repos public ».

Idealement, pour Rousseau, les lois pénales dissuadent de « faire le mal » (*Projet de Constitution pour la Corse*, 1764-1765). Comme les réformateurs du droit pénal des Lumières, il prône la légalité contre l'arbitraire, par les codifications séparées des lois constitutionnelles, civiles et pénales. Dans *Les lettres écrites de la montagne*, il salue

« Le mal est venu de cette idée qu'il faut venger la Divinité [...] si l'on se conduisait par cette dernière idée, quelle serait la fin des supplices ? Si les lois des hommes ont à venger un être infini, elles se régleront sur cette infinité [...] »

**Montesquieu,**  
« De l'Esprit des Lois »,  
Genève 1748, XII, IV.

4 • L'illustration de cet article est le frontispice de l'édition originale de *Dei delitti e delle pene*, Lausanne [Livourne], Terza edizione 1765. Voir Michel Porret, *Beccaria. Le droit de punir*, Paris, Michalon 2003, 128 p.

5 • **Cesare Beccaria**, *Des délits et des peines*, Genève, Droz 1965, XXVIII, pp. 48, 52.

l'« abolition de la question préparatoire » (torture durant l'instruction criminelle), survenue précocement en Europe dès 1738 dans la République de Genève. Pour Rousseau, dans toute société organisée selon les principes volontaristes du contrat social, le glaive comme monopole étatique du droit de punir permet l'instauration d'une pédagogie de l'effroi, préventive et intimidante, contre la criminalité, souvent née des inégalités sociales inhérentes à la société d'ordres de l'Ancien Régime. Le déterminisme social du crime inquiète néanmoins le pénaliste Rousseau : « S'il est quelque misérable Etat au monde où chacun ne puisse vivre sans faire mal, où les citoyens soient fripons par nécessité, ce n'est pas le malfaiteur qu'il faut pendre, mais celui qui le force à le devenir » (*Emile*, 1762).

## L'ennemi public

La question centrale du *Contrat social*, favorable à la démocratie directe et à la souveraineté inaliénable du peuple, est complexe. Puisque les hommes ne peuvent plus vivre dans l'innocence de l'état de nature, ils s'associent librement, sans contrainte extérieure, pour garantir leur sûreté réciproque. Le pacte politique qui en résulte règle la question cruciale de la sécurité, de la liberté et de l'égalité de l'homme civil.

L'aliénation suprême des libertés naturelles conditionne le pacte social : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible du tout. » Libres, égaux, autonomes et perfectibles, les individus unis comme citoyens forment le peuple souverain. Ils participent directement aux méca-

nismes de l'Etat. Leur souveraineté inaliénable résulte de l'obéissance volontaire de chacun à la loi.

Dans ce contexte, pour une Cité juste, Rousseau estime que le contrat social autorise « quelques pertes humaines ». Il adhère à une forme d'utilitarisme juridico-politique hérité du *jus romanum* et du thomisme pénal. Après Montesquieu, qui réactive la métaphore thérapeutique de Platon lorsqu'il envisage dans l'*Esprit des lois* (XII, IV) la peine de mort « comme le remède de la société malade », Rousseau pense que le dernier des supplices manifeste la souveraineté absolue de l'« Etat bien gouverné ».

Année  
Rousseau

*Vignette allégorique de la justice à visage humain repoussant la peine capitale (auteur anonyme, gravure de Giovanni Lapi)*



Jean Jacques  
Rousseau,

*Œuvres complètes. III.  
Du contrat social.  
Ecrits politiques*, Paris,  
Gallimard, Bibliothèque  
de la Pléiade 1964,  
1978 p.

La peine capitale prévient, idéalement, la « multitude des crimes ». Lorsqu'il confie le « droit de vie et de mort » aux magistrats l'appliquant au nom du souverain, l'individu sait qu'il s'expose à la peine capitale comme « ennemi public » quand il attaque le « droit social ». Son crime de sang menace la sécurité des « contractants » assurée par l'Etat. La « peine de mort infligée aux criminels » s'envisage ainsi : « C'est pour n'être pas la victime d'un assassin que l'on consent à mourir si on le devient. »

Tout « malfaiteur » devient par ses « forfaits rebelle et traître à la patrie ». En violant les lois du pacte social, il « cesse d'en être membre ». En conséquence, sur les plans politique et pénal, la conservation du malfaiteur est « incompatible » avec celle de l'Etat. La grâce échappe au juge pour revenir au souverain. Procédures et jugement : les pièces du procès criminel attestent la condamnation non arbitraire. Elles « sont les preuves et la déclaration » que le malfaiteur - ennemi politique plutôt que citoyen - a « rompu le traité social, et par conséquent qu'il n'est plus membre de l'Etat ».

La justice criminelle le retranchera de la société soit par l'exil, « comme infracteur du pacte, ou par la mort, comme ennemi public ». En temps de paix, la peine capitale est, selon Rousseau, comme le « droit de la guerre » qui, en temps de conflits armés, autorise le vainqueur à « tuer le vaincu ».

## Une morale civique

Politisant le problème du droit de punir comme droit inaliénable du souverain, Rousseau formule avec la peine capitale une morale civique. La mort comme peine serait le ressort ultime de la volonté générale, contre la volonté asso-

ciée de la violence homicide ou celle du tyran. La peine capitale déploie en ses objectifs et ses effets la rétribution du mal du châtement contre celui du crime. Le philosophe né à Genève pense-t-il à un autre objet en légitimant la peine capitale ? Certains le pensent. Il affirme peut-être que la liberté des Modernes autorise les citoyens à tuer le despote qui viole la volonté générale sur laquelle repose le pacte social. Le glaive serait la garantie ultime de la société des citoyens. Garde-fou du contrat social, mesure extrême contre l'ennemi public, la mort comme peine prévient l'ambition personnelle du despote ou punit la corruption de la volonté générale. Contre la tyrannie, contre la dangerosité de l'ennemi intérieur, la peine de mort serait un acte de régénération du corps social, comme elle l'a été sous le gouvernement de la Terreur (septembre 1793 - juillet 1794) pour briser les ennemis de la Révolution : « On n'a droit de faire mourir, même pour l'exemple, que celui qu'on ne peut conserver sans danger », conclut Rousseau contrairement à Beccaria.

Le droit de punir laïcisé articule dans le châtement légal le lien contractuel unissant le peuple souverain à ses représentants. Si Rousseau rejette l'idée thomiste du crime comme péché, il examine dans le mal moral et physique de la peine capitale comme assurance ultime du contrat social, le problème de la tyrannie. Ce mal politique toujours recommencé.

Pour Rousseau, même si la « fréquence des supplices est toujours un signe de faiblesse ou de paresse dans le gouvernement », la peine capitale reste le revers sombre du contrat social. Une potion amère qui est utile au peuple lorsque l'Etat dépérit sous la menace du crime de sang ou du despotisme.

**M. P.**

# Jean-Jacques, l'anti-moderne

Année  
Rousseau

●●● **Gérard Joulé**, *Epalinges*  
Ecrivain et traducteur

Il est difficile de parler avec justesse de Rousseau, car il y a, d'une part, ce qu'il a laissé, et qui est souvent contradictoire (disons entre le Rousseau législateur et le Rousseau rêveur et promeneur solitaire), et d'autre part, il y a l'influence qu'il a exercée et qui l'est tout autant. La souveraineté populaire, en a-t-on assez glosé ! Or les trois formes de démocratie que nous connaissons, la parlementaire, la nationaliste et la communiste internationaliste, peuvent se réclamer à bon droit, surtout les deux dernières, de sa pensée. Car il n'est pas certain, pour ce qui est de la première, grosso modo la nôtre, que celui qui avait les yeux tournés vers Sparte plutôt que vers Athènes, que celui qui avait condamné avec autant de sévérité les arts, les sciences et les spectacles, lui, le citoyen genevois, le vertueux républicain, l'homme des petites cités patriotiques, qui aimait les danses villageoises et les défilés militaires comme il y en avait à Sparte, se serait reconnu dans notre société mondialisée.

C'est pour ces raisons et pour bien d'autres que nous avons donné à notre article le titre qui peut paraître paradoxal d'*anti-moderne*, mais qui, à la réflexion, comme nous allons tenter de le démontrer, se justifie pleinement.

## Un réactionnaire

Anti-moderne, Rousseau l'est, et réactionnaire ô combien ! Si par réactionnaire on entend quelqu'un qui est opposé à l'esprit de son temps et qui tend à revenir à des formes antérieures ou plus primitives d'organisation sociale. Ne fallait-il pas être réactionnaire pour s'opposer en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une part à la tradition millénaire de la monarchie chrétienne et catholique dans un pays comme la France, et de l'autre au libéralisme, au matérialisme philosophique et au cynisme de la bourgeoisie montante, qui avait pour maîtres Holbach, Helvetius, Condillac, La Mettrie, Condorcet, voire Voltaire ?

Anti-chrétien d'une part et anti-philosophe de l'autre, Jean-Jacques veut revenir à Sparte, objet de ses amours, et à la Rome républicaine. N'est-ce pas Saint-Just, son disciple, qui déclarait : « Le monde est vide depuis les Romains » ? Mais donnons-lui la parole.

Dans son *Discours sur les sciences et les arts*, Athènes, la parisienne, et sa civilisation reçoivent ses foudres genevoises : « Oublierai-je que ce fut dans le sein même de la Grèce qu'on vit s'élever cette cité aussi célèbre par son heureuse ignorance que par la sagesse de ses lois, cette république de demi-dieux plutôt que d'hommes, tant leurs vertus semblaient supérieures à l'humanité ? O Sparte, opprobre éternelle

d'une vaine doctrine ! Tandis que les vices conduits par les beaux-arts s'introduisaient ensemble dans Athènes, tandis qu'un tyran y rassemblait avec tant de soin les ouvrages du prince des poètes, tu chassais de tes murs les arts et les artistes, les sciences et les savants ! »

Platon ne parlait pas autrement. Ni les Pères de l'Eglise ni les Messieurs de Port-Royal. Il est intéressant de constater cette convergence de vues entre des écoles de pensée que tout oppose.

## La démocratie autoritaire

Le *Contrat social* est tout inspiré de Lacédémone. La Révolution française, que les philosophes n'ont sans doute pas voulue, que le XVIII<sup>e</sup> siècle n'a sans doute jamais sérieusement désirée, est cependant bien la conséquence, et la conséquence inévitable dans l'ordre des faits, de la révolution qui s'était opérée dans les esprits. La Révolution française portait dans ses flancs toutes les autres. Elle portait la démocratie qui n'est pas un régime stable mais un bouillon de culture pour le communisme comme pour le fascisme, pour les idées libérales et bourgeoises comme pour les idées communistes, pour la dictature d'un homme aussi bien que pour celle du prolétariat. Le *Contrat social* contient en effet la démocratie, avec son point de départ individualiste et son point d'arrivée étatiste, avec son double potentiel socialiste et nationaliste.

Rousseau part de son hypothèse fondamentale : l'état de nature. Les hommes sont faits pour vivre à l'état de nature (ce qui, traduit en langage théologique, pourrait désigner l'état avant le péché). Mais, dit Rousseau, « il arrive un moment où les obstacles qui nuisent à sa conservation dans l'état

de nature, l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister. » Il faut trouver une forme d'association qui défende et protège la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Le contrat social est la solution. Par ce contrat initial, chaque membre s'aliène avec tous ses droits, tous ses biens à la communauté. De là naît un corps collectif, un pouvoir politique : l'Etat. Ce corps a une âme : la volonté générale. Cette volonté est ordonnée au bien commun. Ce bien commun est plus que la somme des intérêts particuliers. Rousseau d'ailleurs ne distingue pas le bien et l'intérêt, ce qui n'est pas la même chose, car un intérêt, même général, peut être contraire au bien commun.

La volonté générale est absolue. Qui-conque refusera d'y obéir, y sera contraint par tout le corps. Et Rousseau ajoute cette formule toute jacobine : « Ce qui ne signifie autre chose qu'on le forcera d'être libre. » Autrement dit nous avons la démocratie autoritaire, source de l'étatisme. L'Etat, dès les premiers chapitres du *Contrat social*, commence d'absorber l'individu. La volonté générale est infaillible, le peuple souverain également.

Dans cette hypothèse disparaît tout naturellement la distinction que faisait le christianisme entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, l'autorité de César et celle de Dieu. Rousseau en est d'ailleurs si conscient qu'il intitule le dernier chapitre de son *Contrat social* : *De la religion civile*.

## Eglise - Etat

Ce chapitre est un réquisitoire contre le christianisme. Un chrétien ne saurait être un bon citoyen car il sert deux maîtres, celui de la Terre et celui du Ciel, et parce que le christianisme est une religion d'esclaves (Nietzsche le redira). « Une société de vrais chrétiens ne serait plus une société d'hommes libres... le christianisme ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. »

Par ces déclarations, Rousseau lie le sort de la démocratie moderne à celui de l'anticléricalisme et du laïcisme. Protestant et subjectiviste, il veut bien admettre un christianisme purement individuel, purement intérieur, mais sans Eglise ni clergé, sans aucune relation avec le corps politique. Ce qu'il regrette, c'est la religion de la cité antique. C'est le paganisme, et il veut le ressusciter sous la forme d'une profession de foi purement civile.

Sur ce point-là au moins, Rousseau est, comme on dirait aujourd'hui, en avance sur son temps, dans cette séparation radicale qu'il institue entre l'Eglise et l'Etat, le politique et le religieux. Si ce n'est qu'il retourne une fois de plus à son modèle spartiate, ce qui ne serait guère du goût de nos consommateurs individualistes modernes.

Jean-Jacques fut toujours un être instable, inquiet, insatisfait, un déclassé, un déraciné, en réaction successive contre chaque milieu. Il n'a jamais connu la vie de famille : comment eût-il pu voir dans la famille la cellule sociale ? Il n'a connu que soi-même.

Il a tiré de son moi toute sa conception du monde, attitude foncièrement romantique, mais foncièrement insuffisante quand on veut recommencer à zéro la religion, la morale, l'éducation, la so-

ciété et la politique. Quand il est en contact avec les masses, il se sent individualiste, ce qui est une manière d'être aristocrate, sauf qu'être aristocrate c'est d'abord appartenir à une classe sociale ; quand il est avec l'aristocratie, ces gens du monde qui l'ont tant choyé, il se sent socialiste.

Son gouvernement idéal n'est même pas une démocratie, mais une aristodémocratie comme la vieille Genève ; un souverain démocratique, un gouvernement aristocratique, en un mot, une aristocratie élective. « Il n'a jamais existé de vraie démocratie », écrit-il dans le *Contrat* ; et il n'y a en aura jamais. S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. En tout cas une démocratie n'est possible que dans un pays minuscule : dix citoyens, au-delà, c'est trop.

Rousseau est un nationaliste, qui croit beaucoup plus à la patrie qu'à l'humanité. Ce qu'il reproche à la civilisation raffinée qu'il a vue à Paris, et à l'esprit universaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est d'affaiblir l'idée de patrie. Dans son article *Economie politique* rédigé pour l'*Encyclopédie*, il écrira : « Il semble que le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affaiblisse en s'étendant à toute la terre. Il faut borner l'intérêt et la commisération pour lui donner de l'activité. » Et ailleurs il écrit : « Tel philosophe aime l'humanité en général pour être dispensé d'aimer ses voisins. »

Un des griefs que dans le *Contrat* il lance aux chrétiens, c'est d'être non seulement de mauvais citoyens mais aussi de mauvais soldats. « Comme l'Evangile n'établit pas une religion nationale, toute guerre sacrée est impossible entre les chrétiens. » Ce qu'il préconise, c'est le soldat citoyen-laboureur, la milice, la nation armée. Encore une tra-

Année  
Rousseau

dition helvétique sur laquelle il a greffé son admiration pour la phalange grecque et la légion romaine. Mais la nation armée, c'est un enfant de la révolution française.

## Dégénéré théâtre

Sur le chapitre des arts, des sciences et des spectacles, il est intéressant d'observer, comme nous l'avons mentionné, la convergence de points de vue entre Rousseau, les Pères de l'Eglise et les Messieurs de Port-Royal. Bossuet, dans ses *Maximes et réflexions sur le théâtre*, coordonnera tous les écrits de ses devanciers et dégagera le sens enveloppé dans les admonestations des Pères, les canons des conciles et même dans les « beaux principes de quelques païens clairvoyants » comme Platon.

La source du mal, pour Bossuet, c'est que le théâtre excite la concupiscence, nous livre en pâture à nos faiblesses, ces passions qu'on veut appeler délicates « mais dont le fond est grossier »,

amour, ambition, héroïsme même, c'est-à-dire orgueil humain, concupiscence de la chair, dit l'apôtre saint Jean, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, laquelle concupiscence n'est point de Dieu mais du monde.

« Le théâtre est dangereux en ce point, dit Bossuet, qu'il ne plaît point s'il n'émeut, s'il n'intéresse le spectateur, s'il ne lui fait jouer aussi son personnage. » (Nous ne sommes pas sûr que ce mot de *concupiscence* soit compris de l'homme moyen contemporain, ni même de celui qui s'est institué son berger - le journaliste - et encore moins qu'il puisse traduire une quelconque réalité contemporaine, l'homme moderne n'étant plus traduisible en termes moraux, philosophique ou théologique, mais saisissable seulement dans la langue inconsistante qu'il s'est donnée : la psychologique.)

Pour écrire contre le théâtre, Bossuet et les Pères s'appuient sur le dogme de la nature déchue, dogme fondamental du christianisme, que Calvin et les docteurs du jansénisme avaient remis en lumière, avec toutes ses conséquences rebutantes pour la raison humaine, et qui, en dernière analyse, se résume dans l'antagonisme irréductible entre la morale selon l'Évangile et la morale selon le monde.<sup>1</sup> Dans les spectacles, tout est du monde et pour le monde. Ils sont par excellence l'œuvre du démon et avant que l'Eglise pût les approuver ou seulement les ramener au nombre des plaisirs indifférents ou « innocents », il lui faudrait ne plus connaître ni la tentation, ni la rédemption, ni la grâce, ni rien de ce qui est

« Jean-Jacques Rousseau », sculpture de Mars Vallett (Chambéry)



1 • Les jésuites (ceux du XVII<sup>e</sup> siècle), étant plus thomistes qu'augustiniens, pensaient, contrairement à leurs adversaires jansénistes, pouvoir éduquer par le théâtre et les arts.

l'essence de son enseignement sur le sens mystérieux et le but surnaturel de la vie humaine.

Rousseau ne cite ni Port-Royal ni Bossuet. Il donne même à entendre qu'il ne fait pas cause commune avec eux. Son point de départ, c'est l'excellence de la nature ; c'est son dogme à lui. Le vice, pour lui, n'est pas inhérent à l'homme : celui-ci le contracte en se déformant sous l'influence de la vie sociale, toute d'artifices. Civilisation, progrès, connaissances dans l'ordre de l'esprit, c'est décadence dans celui des mœurs... Rousseau n'a pas pour but de sauver des âmes mais d'éclairer la conduite du magistrat. La morale sociale, voilà son terrain. Il juge le théâtre par rapport à la société.

La société a-t-elle besoin de théâtre pour vivre ? Non. Laissons le théâtre à ces dégénérés qui prennent pour supériorité leur industrie à raffiner des plaisirs qui les épuisent, et dont on n'espère plus la guérison. Mais si, en contact d'une de ces sociétés perverses, il s'en trouve une autre (ainsi Genève) encore saine, mais déjà dépourvue de résistance, c'est alors au magistrat à tenir la porte fermée à l'importation du plaisir séduisant et pernicieux, de ne pas laisser éveiller un appétit qui ne s'apaiserait plus.

Rousseau rejoint donc à sa manière Platon, les Pères et les docteurs de Port-Royal dans leur condamnation des arts et des spectacles. L'Église les tolère comme elle tolère les sciences, comme elle tolère le péché dans son impuissance à le réprimer, n'étant pas tentée ou pressée comme les Anciens de fonder sur Terre une société idéale, purgée de tous les vices et parfaitement vertueuse. Puisqu'elle la réserve au Ciel et à ses élus et que son mystérieux royaume n'est pas de ce monde. Ce que Rousseau n'admet point.

## Echec programmé

Malgré tout ce qui nous oppose à lui, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine tendresse pour celui qui entreprit, après tant d'autres, de combattre les vices de son temps et de réformer les hommes. Tâche hélas ! toujours vouée à l'échec. Molière s'y était essayé par le théâtre, et Rousseau par la philosophie. Quelle humanité ont-ils engendrée ?

On a écrit des thèses sur eux, on va voir Molière pour se divertir. En ressort-on meilleur ? Alors à quoi sert le théâtre ? A quoi servent les arts ? Platon, allant jusqu'à voir dans « l'invention » de l'écriture la racine de tout mal, avait chassé les poètes de sa République. Rousseau n'eut pas à fonder de république, il en avait une sous la main, Genève, qu'il voulait préserver des corruptions de son voisin.

Quel est l'héritage de Jean-Jacques aujourd'hui ? L'homme a tellement dégénéré ! Que veulent dire pour lui les mots d'*art* ou de *spectacle* dans un monde où tout est spectacle ? Quels sens ont encore les termes de *mœurs*, de *vertu*, de *morale*, de *patrie* ? Nous n'en finissons pas de pleurer nos morts et de remplir notre cimetière. Quant aux sciences, ne sont-ce pas elles qui nous ont fabriqué le monde proprement infernal dans lequel nous gémissons ?

G. J.

# Rousseau et la nature

Cet ouvrage met en scène un dialogue entre l'auteur, ancien directeur du WWF puis de l'Office fédéral de l'environnement, expert reconnu des matières environnementales et du développement durable, et un Jean-Jacques Rousseau revenu parmi nous.

Ce dernier, on le savait, n'était pas à l'aise avec l'agitation factice de la vie mondaine, mais pas non plus avec une industrie dont les côtés déshumanisants le révoltaient, un siècle avant Zola. Toute sa vie a été vécue au rythme du pas ; c'est en marchant qu'il découvre la nature, les gens, les paysages : « La vie ambulante est celle qu'il me faut. »

Le cadre bucolique du XVIII<sup>e</sup> siècle ne lui fait pas oublier que le peuple des ruraux doit non seulement se nourrir lui-même, mais entretenir toute une classe d'oisifs ; dès lors, son attachement à la terre est indissociable du *Contrat social* entre les humains, nés libres et égaux en droits et qui doivent le rester. Au-delà de ses contradictions et d'une certaine naïveté, sa spécificité est bien d'être à la charnière entre les mondes : l'ancien et celui de la révolution politique - et surtout économique - dont il a pressenti le caractère unilatéral. « Bien que vous apparteniez clairement aux Lumières, vous ne vous êtes pas précipité dans une vision purement rationaliste et matérialiste comme l'ont fait la plupart des progressistes de votre temps » ; Rousseau plaide « pour un équilibre entre le cœur, les sentiments, la sensibilité, l'intuition et la raison ».

Adeptes des méthodes scientifiques, il se passionne pour la botanique, défend Linné, est musicien et, croyant, voit dans la Nature la main de Dieu : « J'aperçois Dieu partout dans ses œuvres. » « Vous avez été l'un des rares esprits des Lumières qui exprime une réelle mystique », qui nous rappelle qu'« il existe un autre modèle, une autre évolution possible », écrit l'auteur.

La nature est bien plus humaine que les humains et nous lui devons tout : elle « constitue le fondement de l'écologie et de la vie ; elle régule le climat, régénère l'eau, épure l'air, recycle les déchets et nous comble de toutes les ressources vivantes, sans oublier ses dimensions récréatives, esthétiques et spirituelles. » Elle « saura remettre l'homme à sa place, s'il ne le fait pas lui-même assez tôt ».

Rappeler en cette année Rousseau cette dimension essentielle du jubilaire et qu'« il n'y a pas de possibilité que l'humanité retrouve un équilibre avec la nature, si nous ne travaillons pas simultanément à notre harmonie intérieure », c'est donner au tricentenaire une touche particulièrement actuelle. Et c'est l'habiter d'un sentiment d'urgence devant la mise à sac de la Planète pour nourrir nos faux besoins. Car, dit Philippe à Jean-Jacques : « Ce n'est pas vous qui délirez, comme beaucoup vous en ont accusé, mais bien la société. »

**René Longet**

**Philippe Roch,**  
*Dialogue avec  
Jean-Jacques Rousseau  
sur la nature. Jalons  
pour réenchanter le  
monde, Genève, Labor  
et Fides 2012, 210 p.*

# Ecospiritualité

Crise écologique, perte de sens, démagogie, fatalisme, ignorance, peurs... notre monde doit répondre aux défis soulevés par la destruction de la planète. Nos gestes quotidiens, comme les grands rassemblements qui tirent la sonnette d'alarme, ne suffisent pas sans changement de paradigme, « car les racines de la crise écologique sont en réalité spirituelles ».

« La crise écologique ne questionne pas seulement ce que nous *faisons*, elle interroge aussi ce que nous *sommes*. » Michel Maxime Egger, enraciné dans l'orthodoxie et engagé dans le développement durable, vient réveiller nos consciences engluées dans des schémas de pensée étriqués et déformés par notre éducation théologique. La crise écologique touche non seulement un système économique à bout de souffle, mais « les fondements mêmes de la civilisation occidentale : une conception dualiste et désacralisée du cosmos et de l'être humain ».

L'auteur appelle le christianisme à « effectuer une évolution critique des forces et faiblesses de sa théologie à travers les siècles ». Le christianisme, trop centré sur l'homme, « a coupé le cordon ombilical avec la terre-mère et souligné sa liberté transcendante par rapport aux lois du cosmos ». En adoptant des postures fondamentales ambiguës envers la nature (dévalorisation et instrumentalisation d'un côté, célébration de l'autre), il a perdu la tradition des Pères de l'Eglise. Ceux-ci invitaient au contraire à penser la nature comme infiniment digne de respect, car à la

fois contenue en Dieu et habitée par le divin, promise à la transfiguration finale en Dieu au même titre que les êtres humains et les anges.

Il faudrait restituer la dimension de mystère du cosmos (la nature est en Dieu et Dieu est dans la nature) et retrouver l'unité du cosmique, de l'humain et du divin. L'auteur analyse la création *ex nihilo* du monde par Dieu, du néant à l'être, et repense la place de l'être humain comme médiateur, roi de la création, intendant et liturge (eucharistie).

« L'écospiritualité ne trouve sa plénitude de sens que si notre transformation s'incarne dans des engagements concrets, quotidiens et politiques », dans toutes les dimensions de notre existence.

En revisitant la tradition chrétienne, orthodoxe en particulier, Michel Maxime Egger tente donc de définir une écospiritualité pour notre temps : ses fondements théologiques, anthropologiques et cosmologiques, mais aussi son *ethos*. Il répond avec profondeur aux questionnements de nombre de nos contemporains. Ce qui pourrait redonner vie à nos célébrations dans une perspective d'ouverture, de communion universelle et cosmique, afin de sortir de nos exclusions et de nos particularismes.

Espérons que ce livre sera lu et étudié largement... pour le salut de chacun et de notre planète, unis en Dieu au cosmos.

**Marie-Thérèse Bouchardy**

**Michel Maxime Egger,**  
*La Terre comme soi-même. Repères pour une écospiritualité,*  
Genève, Labor et Fides  
2012, 322 p.

## ■ Histoire

**Guillaume Chenevière**  
**Rousseau, une histoire genevoise**  
 Genève, Labor et Fides 2012, 414 p.

Le livre de Guillaume Chenevière vient opportunément apporter sa contribution à la commémoration du tricentenaire de la naissance de Rousseau. L'auteur se propose deux objectifs : rappeler l'influence de Rousseau dans l'évolution historique de Genève et montrer l'actualité de sa philosophie politique.

Guillaume Chenevière se réfère essentiellement aux discours de Rousseau, notamment *Le Contrat social*, ainsi qu'aux différentes lettres. Au fil des pages, il veut nous montrer un Rousseau maître à penser des révolutionnaires genevois, au moment où le XVIII<sup>e</sup> siècle bouillonne d'idées nouvelles, où les thèmes de la liberté, du droit, de la morale font l'objet des préoccupations des philosophes Voltaire et Diderot et de bien d'autres. Il est vrai que Rousseau va se distancier de ses contemporains par son originalité de « philosophe citoyen ».

Chapitre après chapitre, le lecteur suit les événements qui agitent la petite République, les mouvements d'opposition populaire contre l'oligarchie. Les références à Rousseau encouragent l'idéologie d'une société où l'égalité de tous serait possible.

L'ancien directeur de la Télévision suisse romande insiste sur l'importance des écrits de Rousseau sur les mentalités, montrant un écrivain engagé, « flamboyant, tour à tour prophète et séducteur, débordant d'énergie ». C'est ainsi que Rousseau semble avoir été reçu par ses contemporains, image décalée par rapport au Rousseau instable, inquiet, malade, fuyant le monde que les *Confessions* dévoilent.

Guillaume Chenevière relève la richesse de la pensée de Rousseau, autodidacte formé par une somme de lectures allant des auteurs antiques aux auteurs contemporains. Les sciences humaines y trouvent leur expression, l'écologie avec le respect de la nature, la sociologie et l'anthropologie y retrouvent des thèses. L'auteur souligne ainsi à juste titre l'universalité de la pensée de Rousseau.

Françoise Gaud

## ■ Histoire de l'Eglise

**Frère Emile**  
**Fidèle à l'avenir :**  
**à l'écoute du cardinal Congar**  
 Taizé, Presses de Taizé 2011, 240 p.

D'emblée nous est présenté le rôle fondamental de ce Père dominicain dans le concile Vatican II, que le cardinal Avery Dulles a appelé « le concile de Congar ». Nous suivons le jeune Congar dans son intérêt à développer une ecclésiologie qui se libérerait de l'exercice d'un juridisme trop rigide, préférant contribuer de toutes ses forces à faciliter la réalisation de ce qu'il y a d'éternel dans chaque humain au regard de Dieu. Son attention accordée aux personnes et à la singularité des êtres a été influencée par quelques penseurs du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Kierkegaard, Newman, Möhler et un confrère qui était pour lui « l'éveilleur par excellence » : Marie-Dominique Chenu.

Le Père Congar a écrit de nombreux ouvrages d'ecclésiologie, entre autres : *Jalons pour une théologie du laïc* ; *La Tradition et la vie de l'Eglise* ; *L'Eglise de saint Augustin à l'époque moderne...* Il s'attela à faire le passage entre une ecclésiologie murée dans la tradition et une autre plus ouverte à l'actualisation du message évangélique, car, disait-il : « L'Eglise n'a pas seulement été fondée à l'origine, mais Dieu la construit sans cesse activement. » Le Père Congar avait en effet un « goût irrésistible pour l'Histoire ». Il remarquait que « beaucoup de questions et d'incompréhensions tenaient à l'ignorance de l'Histoire et au manque de sens historique ».

Trois tomes intitulés « *Je crois en l'Esprit saint* » révèlent le rôle que le cardinal donnait à la troisième personne de la Trinité pour établir la paix entre les différents membres des communautés ecclésiales : « L'Eglise est une fraternité de personnes que le Saint-Esprit harmonise. »

A travers son ouvrage, le Frère Emile ouvre des perspectives nouvelles et stimulantes pour l'Eglise de notre temps. Il nous permet de percevoir que le Père Congar voulait une Eglise à même de déployer l'Évangile d'une façon aussi coextensive que possible.

Monique Desthieux

**Marc Rastoin**

***Du même sang que Notre Seigneur***

*Juifs et jésuites au début  
de la Compagnie de Jésus*  
Montrouge, Bayard 2011, 312 p.

Aux dires de ses compagnons, Ignace de Loyola, sensible à l'humanité du Christ, aurait déclaré à plusieurs reprises qu'il aurait voulu être juif, être du même sang que Notre Seigneur. Ainsi la Compagnie qu'il a fondée avait-elle refusée, durant les premières décennies de son existence, de tenir compte de la *limpieza de sangre* des candidats, la pureté du sang.

Les institutions espagnoles appliquaient ce critère depuis 1449 pour exclure de leurs rangs les descendants des *conversos*, ceux qui avaient accepté le baptême - à ne pas confondre avec les *marranes* qui continuaient de pratiquer leur religion en cachette -, avec comme résultat de diviser la population entre chrétiens anciens et chrétiens nouveaux.

On sait qu'en 1492, une fois le royaume de Grenade reconquis, Ferdinand et Isabelle avaient imparti aux juifs d'Espagne un délai de quatre mois pour embrasser la religion catholique ou quitter le pays. Mais une vague de conversions avait déjà précédé celle-ci un siècle auparavant, lors de troubles sociaux qui avaient dressé la population contre les juifs.

Dans les débuts de la Compagnie, certains de ces *conversos* jouèrent un rôle de premier plan. Comment expliquer alors que l'Ordre des jésuites, qui n'avait jusque-là pris en considération que les qualités personnelles, ait décidé en 1593 d'exclure de ses rangs non seulement les descendants de *conversos* mais également les non-Européens ? A la suite de ce décret, plusieurs Pères marquèrent leur désaccord en quittant la Compagnie et l'on vit diminuer le nombre des vocations. Il ne sera discrètement aboli qu'après la Seconde Guerre mondiale.

En 2007 a été découvert dans les archives de la Compagnie, à Rome, un document inconnu qui décrit les luttes internes qui ont précédé l'adoption de cette mesure. Ce mémorandum secret dut être adressé au général Claudio Acquaviva, élu en février 1581, par le Père Benedetto Palmio, une personnalité en vue qui n'est pas neutre et qui déplore qu'un trop grand nombre de ju-

déo-chrétiens aient été admis dans l'Ordre. Le document révèle également des tensions liées aux nationalismes naissants. En complément de cette pièce essentielle, l'auteur livre le résultat d'une vaste et remarquable enquête qui, remontant jusqu'à l'apparition des *conversos*, parcourt à la fois l'histoire sociale, l'histoire religieuse et celle des mentalités.

Renée Thélin

---

■ Religions

---

**Gerd Theissen**

***Psychologie des premiers chrétiens***

*Héritages et ruptures*  
Genève, Labor et Fides 2011, 690 p.

Dans cette somme impressionnante par son ampleur, la rigueur de sa démarche et la profondeur de ses analyses, l'auteur s'efforce de comprendre comment la petite communauté des premiers chrétiens - un groupuscule parmi beaucoup d'autres -, à la fois héritière de certains traits de la société dans laquelle elle a pris naissance et en rupture avec elle, a réussi à s'implanter, à se maintenir et à se développer.

Sans occulter le fait que certains théologiens contestent cette approche, allant jusqu'à l'accuser de relever d'un paganisme déguisé, Gerd Theissen estime que les manifestations de communauté doivent être étudiées en utilisant tous les moyens scientifiques dont l'homme dispose, en l'occurrence les sciences sociales. Il se réfère donc à l'Histoire, à la psychanalyse et à l'anthropologie culturelle pour éclairer le peu de matériaux que livrent les sources.

C'est là l'une des principales difficultés de l'entreprise ; elles sont nombreuses et l'auteur, en définissant d'emblée les limites méthodiques auxquelles elle se heurte, énumère ces difficultés, les explicite et les désamorce une à une.

L'ouvrage s'organise autour de cinq idées directrices : la notion de l'homme intérieur, apparue déjà chez les prophètes juifs et chez les philosophes grecs et que le christianisme renouvellera, a différencié expérience religieuse vécue et comportement religieux ; la religiosité s'exprime à travers l'expérience, le mythe, le rite et l'*ethos* ; la religiosité connaît deux degrés extrêmes, la religiosité normale et la religiosité limitée ou extrême, un continuum reliant ces deux

pôles ; le radicalisme prophétique et la gnose mystique représentent deux orientations extrêmes du christianisme primitif ; le christianisme primitif intègre christologiquement de nombreuses variantes du comportement religieux.

Ces lignes directrices font l'objet de chapitres distincts, illustrés de tableaux et appuyés de développements théoriques. Ils abordent les manifestations parfois surprenantes de la religiosité limite, telles que le parler en langues, les visions, les exorcismes, que la psychologie explique en restant en deçà du pathologique. Ils montrent également, par des exemples convaincants, comment certaines manifestations de la religiosité normale trouvent leur équivalent dans notre société sécularisée.

Une lecture au très riche contenu, qui serait ardue n'était la clarté de l'exposé.

Renée Thélin

**Michel Meslin**

***L'homme et le religieux***

*Essai d'anthropologie*

Paris, Honoré Champion 2011, 222 p.

Le titre de cet ouvrage pourrait tromper. *Religieux* ne désigne pas le membre d'une congrégation ou d'un Ordre, mais le domaine de ce qui relève de la religion, de la croyance ou de la foi. La précision *Essai d'anthropologie* est capitale, car finalement tout tourne autour de l'homme face au monde et à lui-même.

L'homme est donc au centre des cinq chapitres, à chaque fois subdivisés, qui composent l'ouvrage. L'auteur, historien des religions et promoteur de l'étude et de l'enseignement des religions, est non seulement un savant de large réputation mais un chrétien croyant. D'où, sans doute, sur des points aussi essentiels que l'idée d'une religiosité inhérente à la nature humaine, des réticences lumineusement discutées et une distinction marquée, fondamentale, entre la *religion*, l'expérience religieuse individuelle ou collective, diversement formulée et réfléchie, et la foi en tant que relation à l'Autre, offerte et donatrice. Foi de confiance en Dieu et non pas croyance en l'existence d'un Grand-Etre en expansion ou en la puissance protectrice d'une Terre-Mère menacée de mort par ses enfants (pour ne donner que deux exemples).

Cet ouvrage oriente sur de très nombreux aspects du « religieux » et les nombreuses pages sur le sacré mériteraient d'être lues en parallèle avec le dernier ouvrage de Régis Debré - notamment sur le thème de la sacralité des Droits de l'Homme.

On peut aussi tirer de cet ouvrage une manière de lexique, tant sont subtilement explorées des notions centrales telles que : initiation, conversion, hérésie/orthodoxie, millénarisme et eschatologie, et, on vient de le dire, le sacré.

Les auteurs discutés sont parmi les plus importants historiens et philosophes des religions (dont Mircea Eliade), ce qui enrichit les connaissances que l'on pourrait en avoir déjà.

Philibert Secretan

---

## Philosophie

**Christophe Richard**

***Bouddha et Epicure***

Paris, Harmattan 2012, 134 p.

Comparer Bouddha avec tel ou tel philosophe est dans l'air du temps. Mais Epicure manquait à la liste. Ainsi Christophe Richard, philosophe et enseignant de la pratique du bouddhisme tibétain, nous livre ce petit livre dense et passionnant.

A des siècles de distance, le Bouddha (VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.) et Epicure (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), avec deux visions originales et différentes du monde, nous conduisent vers un unique but : sortir de la souffrance et trouver le bonheur. N'est-ce pas le rôle de la philosophie ?

Oubliez le « néant » que les philosophes occidentaux ont plaqué indûment sur le bouddhisme, oubliez l'erreur d'interprétation d'une « jouissance dépourvue de limites » de l'épicurisme. Ces deux personnages, ni dieux ni prophètes mais médecins de l'âme et du corps, nous renvoient à notre responsabilité et à notre liberté pour chasser nos peurs, cela par des voies divergentes face aux désirs, à l'ego, au karma, à la mort.

Du juste milieu du Bouddha au plaisir mesuré d'Epicure, chacun peut enrichir sa voie spirituelle et sa philosophie... et les mettre en pratique.

Marie-Thérèse Bouchardy

**Asurmendi Jesus-Maria**, *Du non-sens. L'Écclésiaste*, Paris, Cerf 2012, 204 p.

**Bloom Antoine**, *La vie, la maladie, la mort, précédé de « Récit autobiographique » (sans notes)*, Paris, Cerf 2012, 160 p.

**Boyer Frédéric**, *Sexy Lamb. De la séduction, de la révolution et des transformations chrétiennes*, Paris, P.O.L. 2012, 200 p.

**Camus Albert**, *Albert Camus contre la peine de mort*, Paris, Gallimard 2011, 352 p.

**Charguéraud Marc-André**, *Cinquante idées reçues sur la Shoah. T1 : De Accueil à Joint*, Genève, Labor et Fides 2012, 292 p.

**Chessex Jacques, Garcin Jérôme**, *Fraternité secrète. Correspondance 1975-2009*, Paris, Grasset 2012, 666 p.

**Claverie Pierre**, *Quel bonheur d'être croyant ! Vie religieuse en terre algérienne*, Paris, Cerf 2012, 302 p.

\*\*\***Col.**, *Camus, la philosophie et le christianisme*, Paris, Cerf 2012, 274 p. [44005]

\*\*\***Col.**, *Sergio Regazzoni, la solidarité n'a pas de frontières*, Beaune, La Toison d'Or 2011, 366 p. [44022]

\*\*\***Col.**, *Le Pouvoir. Enquêtes dans l'un et l'autre Testament*, Paris, Cerf 2012, 384 p. [44011]

\*\*\***Col.**, *Le voyage initiatique*, Paris, Albin Michel 2011, 218 p. [44015]

**Debray Régis**, *Jeunesse du sacré*, Paris, Gallimard 2012, 208 p.

**Galley Hervé**, *Trekking et ski de randonnée. Montagnes du Maroc*, Genève, Olizane 2012, 344 p.

**Giesbert Franz-Olivier**, *Dieu, ma mère et moi*, Paris, Gallimard 2012, 190 p.

**Guidère Mathieu**, *Le choc des révolutions arabes*, Paris, Autrement 2011, 216 p.

**Hess Céline**, *Du pardon à l'impardonna-ble. Devoir ou faiblesse, oubli et repentir*, Lausanne, Favre SA 2011, 180 p.

**Holzer Vincent**, *Hans Urs von Balthasar. 1905-1988*, Paris, Cerf 2012, 312 p.

**Lémonon Jean-Pierre**, *Pour lire la lettre aux Galates*, Paris, Cerf 2012, 138 p.

**Lenaers Roger**, *Un autre christianisme est possible. La fin d'une Église moyenâgeuse*, Villeurbanne, Golias 2011, 308 p.

**Lenoir Frédéric**, *Dieu*, Paris, Robert Laffont 2011, 294 p.

**Lewis Norman**, *Terre d'Or. Voyages en Birmanie*, Genève, Olizane 2012, 312 p.

**Malka Salomon**, *Jésus rendu aux siens. Enquête en Israël sur une énigme de vingt siècles*, Paris, Albin Michel 1999, 232 p.

**Miccoli Giovanni**, *Le pontificat de Jean Paul II. Un gouvernement contrasté*, Bruxelles, Lessius 2012, 480 p.

**Missègue Marie-Geneviève**, *Des maux de l'Église à ses mots d'espérance*, Paris, Lethielleux 2011, 240 p.

**Reymond Bernard**, *Dieu survivra-t-il au dernier homme ? Essai sur la religion de l'Homo sapiens*, Genève, Labor et Fides 2012, 148 p.

**Rochat Virgile**, *Le temps presse ! Réflexions pour sortir les Églises de la crise*, Genève, Labor et Fides 2012, 170 p.

**Schwager Raymond**, *Le drame intérieur de Jésus. Echappé au filet de l'oiseleur*, Paris, Salvator 2011, 224 p.

**Serres Michel**, *Petite Poucette. « Manifestes »*, Paris, Le Pommier 2012, 84 p.

**Stagoll Joëlle**, *L'étoile à mille branches. Roman*, Charmey, de l'Hèbe 2011, 254 p.

**Teilhard de Chardin Pierre**, *Lettres d'Égypte 1905-1908*, Paris, Cerf 2012, 224 p.

**Viret Pierre**, *Dialogues du désordre qui est à présent au monde. Des causes d'ice-luy, et du moyen pour y remédier, desquelz l'ordre et le tiltre s'ensuit*, Genève, Labor et Fides 2012, 594 p.

**Vossion Louis**, *Contes de Birmanie*, Genève, Olizane 2012, 136 p.

# Sacrée bonne nouvelle

Personne ou presque n'en a parlé. Et pourtant c'est la meilleure bonne nouvelle de l'année. Tellement réjouissante que j'entends d'ici l'énorme soupir de soulagement qu'exhaleront des milliers de poitrines lorsque leurs propriétaires l'apprendront. Non, non, il ne s'agit pas du mariage des prêtres ou de l'accession des femmes au sacerdoce - faut pas rêver, quand même !

De quoi est-il question, alors ? De l'apocalypse. Laquelle n'aura pas lieu le 21 décembre prochain, contrairement à ce que certains illuminés, s'inspirant d'un vieux calendrier maya s'achevant ce jour-là, nous prédisaient. En effet, un autre calendrier maya (mais il y en a combien, à la fin ?) vient d'être découvert, qui continue bien au-delà de la date fatidique, prouvant ainsi que les Mayas n'ont pas annoncé la fin des temps pour 2012. Ce qui n'a rien d'étonnant, finalement, quand on sait que ce peuple précolombien considérait la structure du temps non pas comme linéaire mais cyclique, c'est-à-dire soumise à un perpétuel recommencement.

Nous voilà donc rassurés. La grande horloge cosmique ne tombera pas en panne juste avant Noël. Mais l'accalmie sera sans doute de courte durée. En effet, d'ici décembre, je parie que bien d'autres prophètes de malheur réussiront à nous annoncer une fin prochaine, et cataclysmique à souhait, à partir de quelque bas-relief aztèque, quipu inca, stèle sumérienne, disque crétois, papyrus égyptien, grimoire hindou ou vase Ming. Alors qu'en fait, pour étayer leurs prédictions, il leur suffirait de regarder dans quel état est la planète, avec sa pollution grandissante, son climat qui chauffe, ses eaux qui montent et ses habitants qui tirent des plans sur la comète au lieu de prendre le taureau par les cornes.

Ce qui nous ramène à la question essentielle : la fin du monde, c'est pour quand ? Réponse, personne ne le sait exactement. Les scientifiques ne peuvent avancer que des hypothèses. Si tout va bien - je veux dire, si les forces de la nature ou la folie des hommes ne s'en chargent pas avant - la Terre ne devrait disparaître, avalée par le Soleil, que d'ici cinq milliards d'années environ. Quant à l'Univers dont nous ne sommes qu'une minuscule

*parcelle, il durera bien plus longtemps. Avant de connaître lui aussi une fin inéluctable, soit en s'effondrant sur lui-même à cause de la mystérieuse matière noire qui le plombe, soit en explosant sous l'effet de la non moins mystérieuse énergie sombre qui accélère son expansion. A moins qu'il s'éteigne tout simplement, comme un moteur à bout de carburant. Mais la fin de l'Univers - prévue dans plusieurs dizaines de milliards d'années - ne signifiera pas forcément la fin de tout, car il existe peut-être d'autres univers, parallèles au nôtre, ou générés par lui, ainsi que le suggèrent certains savants.*

*Voilà qui nous fait une belle jambe, m'objecterez-vous, vu qu'à l'échelle du temps cosmique, chacun d'entre nous va devoir faire face, dans la milliseconde qui vient, à sa propre fin du monde personnelle et privée : la mort. Dès lors, pourquoi se préoccuper de l'infinitude de l'Univers ? Cela ne peut que nous ramener à la tragique brièveté de notre existence, dont les limites temporelles resteront infranchissables quoi qu'on fasse. Jamais nous ne verrons de nos yeux le dernier acte de la pièce et le grand baisser de rideau.*

*Et c'est pareil pour les profondeurs de l'espace qui nous entoure, ces milliards de galaxies, ces milliards de milliards d'étoiles que nous ne pourrons jamais visiter. A quoi ça sert d'y penser, d'en rêver ?*

*Je l'ignore. Je me dis juste que ce n'est sûrement pas un hasard. Si notre esprit est capable d'un tel exploit - penser à des trucs qui nous dépassent, essayer d'en percer le mystère -, alors il doit y avoir une raison. Une raison transcendante. Peut-être que par-delà le temps et l'espace, c'est Dieu qui nous fait signe ? Qui nous prépare à son immensité ? Ce soir, je vais contempler les étoiles.*

**Gladys Théodoloz**



# Editions Saint-Augustin



*Gabrielle Nanchen  
Louis Mollaret*

**Compostelle-  
Cordoue**  
Marche et Rencontre

■ Fr. 34.–



*Nadene Canning  
Aurore Bui*

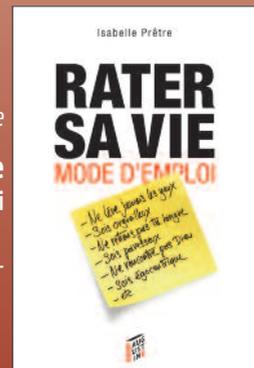
**La force  
de l'équilibre**  
Vie familiale,  
vie professionnelle

■ Fr. 21.–

*Isabelle Prêtre*

**Rater sa vie**  
Mode d'emploi

■ Fr. 26.–



*Roland Bugnon*

**Voyage de Marc  
en Galilée**  
Naissance d'un livre

■ Fr. 33.–

